

## *Les organisations politiques catholiques à Bruxelles (1857-1884)*

---

Jean-Luc SOETE

**D**ès les premières années de la Belgique indépendante, les activités politiques des catholiques furent conduites par des comités locaux dont l'existence fut généralement éphémère. Ces comités oligarchiques étaient le plus souvent constitués dans le plus grand secret à l'approche des élections. Quelques semaines après le scrutin, ils tombaient habituellement en léthargie jusqu'à l'échéance électorale suivante. L'activité déployée par les associations politiques catholiques ne dépassait pas le cadre d'un arrondissement, d'un canton ou d'une localité. Les nombreuses tentatives de structuration des forces catholiques belges à l'échelon national — telles la Société *L'Espoir*<sup>1</sup> (1838-1841), l'*Association secrète catholique*<sup>2</sup> (1842-1843), le *Comité central conservateur*<sup>3</sup> (1852), l'*Association constitutionnelle conservatrice*<sup>4</sup> (1858) — se heurtèrent à l'esprit

---

1. Cf. J. BARTIER, *Théodore Verhaegen, la franc-maçonnerie et les sociétés politiques*, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. XVI, 1963-1964, p. 145-150 et *Laïcité et franc-maçonnerie*. Etudes rassemblées et publiées par Guy Cambier, Bruxelles, 1981, p. 82-86.

2. Cf. *Archives de l'Evêché de Bruges*, C 539, lettre de l'*Association secrète catholique* à Mgr Boussen, 13 mars 1842.

3. Cf. H. de TRANNOY, *Jules Malou 1810 à 1870*, Bruxelles, 1905, p. 238-247.

4. Cf. *Journal historique et littéraire*, 1<sup>er</sup> mars 1858, t. XXIV, p. 544-547; H. de TRANNOY, *op. cit.*, p. 383-392; M. DEFOURNY, *Les congrès catholiques en Belgique*, Louvain, 1908, p. 8-17; A. SIMON, *Le parti catholique belge*,

d'indépendance des hommes politiques locaux opposés à la centralisation des finances, à l'adoption d'un programme national auquel ils devaient souscrire suite au mandat impératif et à la coordination de la propagande<sup>5</sup>.

La participation des catholiques aux affaires nationales, provinciales et locales était étroitement liée au dynamisme des comités locaux. Aussi s'efforcèrent-ils à certains moments de stimuler la constitution ou la réorganisation des sociétés politiques. Ainsi, la crise politique de 1857, qui se solda par la formation du gouvernement libéral dirigé par Charles Rogier, joua-t-elle un rôle dans la fondation ou la renaissance d'*associations constitutionnelles conservatrices*. Les assemblées générales des catholiques en Belgique tenues à Malines en 1863, 1864 et 1867 contribuèrent également à faire sortir les catholiques de leur immobilisme.

Les *associations constitutionnelles conservatrices*, parfois appelées *unions conservatrices*, étaient largement tournées vers l'échéance électorale. Elles procédaient à la révision des listes électorales, proposaient des candidats à l'assemblée générale des électeurs catholiques de la circonscription et organisaient le travail de propagande en collaboration avec la presse locale.

Les Congrès de Malines contribuèrent aussi à la fondation dans de nombreuses villes du pays d'associations moins directement actives au plan politique. Loin de réclamer la constitution d'un parti catholique, les congrès encouragèrent les catholiques à «oser s'avouer catholiques<sup>6</sup> afin d'assurer la sauvegarde de leurs intérêts menacés par le libéralisme. Parmi les moyens préconisés, les organisateurs prônèrent la constitution de cercles catholiques semblables à ceux qui existaient déjà à Thielt (1852), Bruges (1853), Saint-Nicolas (1856), Louvain (1860), Liège et Gand (1862). Le *Cercle catholique du Luxembourg*, fondé à Paris en 1850, fut présenté comme un modèle d'organisation. Cette société s'inscrivait dans la lignée de nombreuses sociétés littéraires établies dans la capitale française au cours de la

---

1830-1945, Bruxelles, 1958, p. 103-104 et G. GUYOT de MISHAEGEN, *Le Parti Catholique Belge de 1830 à 1884*, Bruxelles, 1946, p. 113-115.

5. Cf. J.-L. SOETE, *Evolution du catholicisme politique en Belgique de 1831 à 1884. La structuration des forces catholiques et la question du programme*, dans *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 96, 1983, p. 195-197.

6. Voir à ce sujet les propos tenus à Malines en 1863 par le baron de Gerlache et par Amand Neut dans *Assemblée générale des catholiques en Belgique. Première session à Malines, 18-22 août 1863* (on notera A.G.C.B.), t. I, 1864, p. 16 et 198.

première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Eugène Béluze, son président, participa d'ailleurs à l'assemblée malinoise de 1863. Afin de stimuler le zèle des catholiques belges, trois cents exemplaires des statuts du cercle parisien ainsi qu'un nombre égal de *Notice pour servir à la Fondation des cercles catholiques* furent distribués aux participants lors de la première assemblée générale des catholiques<sup>7</sup>. Les débats relatifs à la fondation de cercles catholiques furent introduits par un discours d'Amand Neut, rédacteur de *La Patrie* de Bruges (1851-1884) et futur secrétaire général de la *Fédération des cercles catholiques* (1868-1884)<sup>8</sup>. Cette allocution laisse entrevoir l'état d'esprit dans lequel les fondations de cercles catholiques furent envisagées. Elle précise également la mission qui leur fut assignée en 1863.

Nous ne reprenons ici que quelques dispositions théoriques suggérées par A. Neut. La fondation d'un cercle devait être la moins coûteuse possible. Un petit local et un ameublement modeste suffisaient pour lancer le projet. Le but d'un cercle était de rapprocher les catholiques d'une localité et de leur procurer de «saines distractions» : des conférences et des petites séances musicales seraient organisées dans ce but durant les soirées d'hiver. Un billard serait mis à la disposition des membres. On saisirait toutes les occasions pour «réchauffer le zèle» des membres en faveur des oeuvres de charité. Selon A. Neut, les membres des cercles devraient être d'une «moralité parfaite». Sociétés d'agrément, les cercles catholiques étaient considérés par le directeur de *La Patrie* comme des clubs fermés dont tous les membres devaient être d'ardents défenseurs de la cause catholique.

Les résolutions votées à Malines en 1863, soutenues par une campagne de presse, ne tardèrent pas à porter des fruits. De 1863 à 1868, une vingtaine de cercles furent fondés.

Définir un cercle catholique n'est pas facile. Les circonstances dans lesquelles ils furent créés, leur type d'organisation et leur champ d'investigation variaient largement selon les endroits.

L'organisation interne des cercles catholiques était assez diversifiée. Quelques traits se dégagent cependant. La plupart d'entre eux étaient des lieux de sociabilité exclusivement masculine. Les

---

7. Cf. A. NEUT, *Notice pour servir à la fondation de cercles catholiques*, dans *A.G.C.B.*, 1863, t. II, p. 384-390.

8. Le discours de A. Neut fut publié dans *A.G.C.B.*, 1863, t. I, p. 196-200. Voir sur ce personnage : E. VARENBERGH, *Edouard-Amand Neut*, dans *Biographie nationale*, t. XV, 1899, col. 640-642.

femmes n'y étaient admises que lors des activités «mondaines». A l'inverse des cafés, lieux publics, les cercles catholiques réunissaient des hommes ayant une même origine sociale et partageant un idéal commun. L'esprit dans lequel les cercles étaient constitués ne permettait pas de brassage social. La bourgeoisie et l'aristocratie occupaient une place prépondérante. Lorsque l'accès des cercles aux milieux populaires fut envisagé, des sociétés parallèles furent fondées afin d'accueillir les artisans, les employés et les commerçants. Les ecclésiastiques y étaient peu nombreux.

Les cercles catholiques constituaient des comités fermés contrôlant étroitement le recrutement de leurs membres. Les statuts prévoyaient une procédure d'adhésion relativement stricte : l'inscription des membres dans un registre accessible à tous, le versement d'un droit d'entrée lors de la première admission et le paiement d'une cotisation annuelle. Les locaux n'étaient accessibles qu'aux porteurs de cartes d'entrée. La fréquentation du cercle était sévèrement surveillée afin de procurer aux membres un lieu de rencontre à l'abri des influences pernicieuses. Ce repli sur soi avait comme but de jeter le voile sur les structures internes de la société. Pour des raisons tactiques, il était préférable que les adversaires politiques ignorent les rouages de l'organisation.

Les cercles catholiques étaient de petites sociétés oligarchiques dirigées par des notables. Selon les localités, les membres disposaient d'un pouvoir plus ou moins étendu dans l'élaboration des statuts, la révision du règlement d'ordre intérieur et l'administration journalière. Le plus souvent, l'assemblée générale ne constituait cependant qu'une réunion chargée d'informer les membres des vœux ou des décisions du Comité directeur. Elle disposait rarement d'un pouvoir effectif. Le rôle essentiel était assuré par les membres du Comité directeur qui appartenaient le plus souvent à la moyenne bourgeoisie.

Lors de l'établissement d'un cercle catholique, l'élaboration des statuts et l'aménagement d'un local constituaient des étapes décisives. Le règlement énonçait les bases sur lesquelles la société était établie. Par le choix du local, le cercle devenait une réalité visible. Il allait participer à la vie associative de la localité. Les catholiques y trouveraient un centre de ralliement. Aux yeux des adversaires libéraux, il devenait le symbole de l'opposition.

Le siège d'un cercle pouvait prendre différentes formes. Selon les localités, les cercles catholiques eurent leur premier établissement dans une auberge ou un hôtel, dans une ou plusieurs maison(s) mise(s) à leur disposition, voire dans une simple chambre chez un particulier. Les cercles étaient de dimensions variables. Les plus grands, comme

ceux d'Anvers, Bruxelles, Gand et Liège, comprenaient une salle de réunion autour de laquelle venaient se greffer, selon les endroits, un estaminet, un cabinet de lecture, une «tabagie», une salle de fêtes, une salle de jeux, un gymnase, un hôtel-restaurant, une chapelle, une conciergerie, un jardin et un kiosque à musique.

Par leurs activités culturelles et récréatives, les cercles catholiques contribuèrent à rassembler les catholiques d'une région ou d'une localité. Ouverts tous les jours, ils offraient à leurs membres de nombreuses possibilités de rencontres informelles. Ils contribuèrent ainsi à développer la sociabilité dans les milieux catholiques. En tant que sociétés d'agrément, ils veillèrent à attirer un grand nombre d'adhérents dans leurs locaux. Les activités quotidiennes et hebdomadaires proposées — billard, jeux de cartes, tir à l'arc, tir à la carabine Flobert, sections de gymnastique — avaient comme but d'attirer un public nombreux. Les fanfares, les chorales et les sections dramatiques assurèrent ainsi la représentativité du cercle dans la ville où celui-ci était implanté. Les sections musicales et théâtrales contribuèrent aussi à l'établissement de contacts réguliers entre les sociétés catholiques locales.

Les loisirs proposés aux membres étaient surtout considérés comme des moyens de propagande, destinés à inciter les catholiques de la localité à prendre conscience de leur force politique et à en faire la démonstration à leurs adversaires libéraux. Les conférences, les sections littéraires et les lectures proposées par des bibliothèques favorisèrent, de leur côté, la diffusion d'une idéologie centrée sur la défense des intérêts politiques et religieux. Ils contribuèrent ainsi à la formation intellectuelle de leurs membres. Leur impact sur le développement de la pensée politique catholique nous semble avoir été sous-estimé jusqu'à présent.

Par un recrutement strict, le choix des distractions et un contrôle sévère des lectures, les cercles favorisèrent souvent parmi leurs membres le développement d'une mentalité de ghetto. Menacés par les idées libérales, anticléricales et antireligieuses, les catholiques développèrent même une sorte de complexe obsidional. Mais paradoxalement, celui-ci stimula leurs activités. Ainsi, la plupart des cercles catholiques s'ouvrirent-ils progressivement à la politique.

L'immixtion de la politique dans les cercles est apparue vers 1875. Elle était le résultat de plusieurs facteurs : l'action des ultramontains en faveur d'une politique franchement catholique, le perfectionnement de l'organisation politique libérale et, à partir de 1878, la nécessité de résister à la politique sécularisatrice du gouvernement Frère-Orban.

L'étude des organisations de base du parti catholique en Belgique de 1863 à 1884, à laquelle nous avons consacré notre thèse de doctorat<sup>9</sup>, nous a permis de mettre en lumière le cas de Bruxelles. La capitale qui comprenait 162.500 habitants en 1880 fut, sous le régime censitaire, un bastion libéral. Les catholiques y éprouvèrent beaucoup de difficultés à mobiliser leurs troupes<sup>10</sup>. Derrière les échecs électoraux et les désertions lors des scrutins se dissimule cependant une réelle activité politique, sociale et culturelle menée par les catholiques bruxellois au sein de diverses associations. Les *Conférences de Saint-Vincent-de-Paul*, établies à Bruxelles dès 1842, constituèrent le creuset où se rencontrèrent beaucoup de jeunes catholiques qui allaient s'intéresser aux affaires publiques au cours des décennies suivantes<sup>11</sup>. Des sociétés littéraires — telle la *Société d'Emulation*<sup>12</sup> fondée à Louvain en 1850 et qui essaima à Bruxelles en 1862 — ainsi que des cercles d'étudiants catholiques — la *Société académique*<sup>13</sup> qui se réunissait au début des années 1860 au Collège Saint-Michel, le *Cercle académique*<sup>14</sup> fondé en 1863 à l'Institut Saint-Louis — exercèrent un rôle analogue. Leur intervention dans l'évolution de la pensée politique des catholiques fut d'autant plus

9. Cf. J.-L. SOETE, *Structures et organisations de base du parti catholique en Belgique (1863-1884)*, dissert. dactyl., Louvain-la-Neuve, 1989, 6 vol.

10. Cf. *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer (1860-1889)*, présentés par M.-Th. Delmer, t. I, II et III (Université de Louvain. Bibliothèque de la Revue d'Histoire ecclésiastique, fasc. 73, 75 et 79), Louvain-la-Neuve - Louvain - Bruxelles, 1988, 1990 et 1994, passim; Y. LEBLICQ, *Les premières interventions de l'«Association constitutionnelle conservatrice» de Bruxelles dans les luttes électorales de la capitale (1863-1868)*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, IX, 1978, p. 215-257; ID., *Les élections communales du 26 octobre 1869 et du 24 mai 1870 à Bruxelles : crise dans le libéralisme et espoir de renouveau pour l'«Association constitutionnelle conservatrice»*, dans *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, t. LV, 1978, p. 53-119.

11. Cf. l'article de W. WOUTERS et celui de J. LORY et J.-L. SOETE sur les débuts de la Société de Saint-Vincent de Paul en Belgique, dans *1842-1992. Les Vincentiens en Belgique* (Kadoc-Studies 14), s. dir. J. DE MAEYER et P. WYNANTS, Louvain, 1992, p. 27-83.

12. Voir à ce sujet les multiples allusions dans les *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer...*, t. I et II, passim.

13. Cf. *Idem*.

14. Cf. G. BRAIVE, *Histoire des Facultés universitaires Saint-Louis. Des origines à 1918* (Travaux et recherches, 3), Bruxelles, 1985, p. 187-232.

importante que les sujets abordés dans ces clubs étaient souvent liés à l'actualité politique.

Même si les luttes électorales menées par les catholiques bruxellois furent le plus souvent vouées à l'échec, l'analyse interne de ces comités nous a paru intéressante. En effet, ce qui se passait dans la capitale fut souvent imité, avec plus de succès, ailleurs dans le pays. De plus, à plusieurs reprises, les catholiques bruxellois envisagèrent la transformation de leurs sociétés en une organisation coordonnant l'ensemble des forces catholiques du pays.

Deux sociétés, dont le rôle politique fut officiellement avoué, retiendront notre attention : l'*Association constitutionnelle conservatrice* et le *Cercle catholique*. Nous analyserons leur développement et leurs activités de leur fondation jusqu'en 1884, année de la victoire du cartel catholique-indépendant dans la capitale. L'avènement de la démocratie chrétienne à partir des années 1880-1890 et l'introduction du suffrage universel plural en 1893 allaient modifier profondément les cadres de la vie politique au cours des années qui allaient suivre.

## **L'ASSOCIATION CONSTITUTIONNELLE CONSERVATRICE DE BRUXELLES (1858-1884)**

Plusieurs historiens ont déjà tenté de retracer les circonstances dans lesquelles l'organisation a vu le jour. Ils n'ont toutefois pu résoudre toutes les questions. Avant de présenter en détail les principales phases du développement de la société, son organisation interne ainsi que les activités qui y furent déployées, nous évoquerons les débuts obscurs de l'*Association*.

### **Origine**

Dans un long article consacré aux *premières interventions de l'«Association constitutionnelle conservatrice» de Bruxelles dans les luttes électorales de la capitale (1863-1868)*<sup>15</sup>, Yvon Leblicq a mis en doute les thèses défendues avant lui par des historiens qui prétendaient que l'*Association constitutionnelle conservatrice*, fondée en 1858 et dont le champ d'action aurait dû s'étendre à tout le pays,

---

15. Article publié dans la *Revue belge d'histoire contemporaine*, IX, 1978, p. 215-257.

n'avait jamais été autre chose que l'*Association constitutionnelle conservatrice* de l'arrondissement de Bruxelles<sup>16</sup>. L'existence d'une société politique dans la capitale au début des années 1860 semble suspecte aux yeux de Y. Leblicq. Le baron de Trannoy n'a-t-il pas prétendu que l'*Association constitutionnelle conservatrice* de 1858 était «en complète liquidation» après cinq ans<sup>17</sup>. Elle disparut en 1862 d'après M. Defourny, en 1863 d'après Mgr Simon<sup>18</sup>. En examinant plus précisément la situation, on constate que de 1858 à 1863 aucune association politique catholique n'intervint lors des élections bruxelloises. Comment expliquer, dès lors, qu'une association constitutionnelle conservatrice présidée par le chevalier de Stas<sup>19</sup> sortit de l'ombre à la veille des élections législatives du 9 juin 1863 ? Pour justifier l'intermède silencieux de cinq ans, Leblicq affirme : «Faute d'éléments probants, nous nous bornerons à émettre l'hypothèse qu'il se pourrait qu'à la fin de 1862 ou au début de 1863, Stas ait repris le flambeau de l'agonisante *Association constitutionnelle conservatrice en Belgique* et lui ait redonné vie en la transformant en *Association constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles et en la dotant de statuts propres, différents de ceux de l'association de 1858»<sup>20</sup>. La réalité est un peu différente. L'*Association constitutionnelle conservatrice en Belgique* et l'*Association constitutionnelle conservatrice* de l'arrondissement de Bruxelles furent deux organisations distinctes dès leur fondation en 1858.

---

16. Cf. K. VAN ISACKER, *Werkelijk en wettelijk land. De katholieke opinie tegenover de rechterzijde, 1863-1884*, Anvers-Bruxelles, 1955, p. 91-92; T. LUYCKX, *Politieke geschiedenis van België van 1789 tot heden*, 1<sup>re</sup> éd., Amsterdam-Bruxelles, 1964, p. 137; J.-P. HENDRICKX, *A propos de la démission d'Alphonse Nothomb de la présidence de l'«Association constitutionnelle et conservatrice» de Bruxelles, le 21 février 1892*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, I, 1969, p. 51, note 17 et G. GUYOT DE MISHAEGEN, *op. cit.*, p. 113.

17. Cf. H. de TRANNOY, *op. cit.*, p. 392.

18. Cf. M. DEFOURNY, *op. cit.*, p. 9 et A. SIMON, *Le parti catholique...*, p. 104.

19. Stas (Dieudonné, François, Marie), chevalier, Liège 20 août 1791 - Bruxelles 13 février 1868. Directeur du *Courrier de la Meuse* qui devint, à Bruxelles, le *Journal de Bruxelles* (1831-1856). Cf. P. BERGHMANS, *Stas (Dieudonné...)*, dans *Biographie nationale*, t. XXIII, 1921-1924, col. 649-650.

20. Cf. Y. LEBLICQ, *Les premières interventions...*, p. 219.

De juin à novembre 1857, lors de la crise provoquée par le projet de loi sur les fondations charitables, les parlementaires catholiques se réunirent à plusieurs reprises chez le comte de Mérode-Westerloo, rue aux Laines 27, à Bruxelles. Ils y rédigèrent notamment le *Manifeste conservateur* de novembre 1857 et y organisèrent la campagne en vue des élections du 10 décembre. C'est là que naquit l'idée d'une organisation conservatrice, centrale et permanente qui coordonnerait l'activité des comités électoraux répartis dans tout le pays. Les statuts de l'*Association constitutionnelle conservatrice* en Belgique furent discutés et approuvés le 6 février 1858 par 520 conservateurs qui avaient répondu à l'appel du comte de Theux, du comte de Mérode-Westerloo, de Jules Malou et d'Adolphe Dechamps<sup>21</sup>.

A la même époque, plusieurs sociétés politiques catholiques furent constituées au plan local. Bruxelles ne fit pas exception. Le 5 décembre 1857, une réunion de conservateurs eut lieu à la Salle Philharmonique, rue de l'Evêque à Bruxelles, sous la présidence de Paul Nève, en vue de la désignation des candidats aux élections législatives<sup>22</sup>.

## Développement de la société

Le 20 décembre 1858, douze catholiques se réunirent dans le but de fonder une association conservatrice dans la capitale<sup>23</sup>. Dans les semaines qui suivirent, un local fut trouvé pour le nouveau groupement et un projet de statuts fut mis en chantier. Le 20 janvier

---

21. Voir les statuts de l'*Association constitutionnelle conservatrice en Belgique*, dans *Journal de Bruxelles*, 17 février 1858, p. 1. La liste de souscriptions à l'*Association* figure dans les *Papiers de Haulleville*, farde 5.

22. Cf. *Archives Delmer*, B 08, notes prises en vue d'une histoire du début du parti catholique. A. Delmer qui, à la fin de sa vie, projeta de publier une histoire de l'*Association* bruxelloise, eut à sa disposition le premier registre des procès-verbaux de cette organisation. Ces documents sont aujourd'hui introuvables. Voir également à propos de la réunion du 5 décembre 1857 : *Journal de Bruxelles*, 7 décembre 1857, p. 1. L'article-souvenir publié par *La Libre Belgique* le 1<sup>er</sup> juillet 1934 (p. 3) à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'*Association catholique* de l'arrondissement y fait également allusion.

23. Il s'agit de Henri Dufour, B. Wuyts, Joseph Eygelshoven, Olivier Slaes, Ronsman, Vandeput, Zinsen, J. Meert, Artmer, L. Toussaint, Delaveley et Van Roye. Cf. *Archives Delmer*, B 08, notes se rapportant à la réunion de l'*Association* du 20 décembre 1858. Les mêmes noms figurent également dans un article publié dans le *Courrier de Bruxelles*, 7 mai 1889, p. 1 et 2.

1859, se tint une première assemblée générale au café-restaurant *Le Coffy*, rue de la Colline. Une vingtaine de personnes appartenant pour la plupart à la petite bourgeoisie<sup>24</sup> y prirent part. Le comte Léon de Robiano, le chevalier Dieudonné de Stas, ancien directeur du *Journal de Bruxelles* et Guillaume Adriaens, directeur du *Tijd*, s'étaient joints à eux. Au cours de la réunion, les pouvoirs du Comité directeur furent prorogés et un règlement de 21 articles fut voté. Les buts de l'association firent l'objet d'âpres discussions. La première version des statuts avait été rédigée dans un sens très engagé : l'association se destinait à «s'opposer au mouvement anarchique qui se produit dans le pays». Les termes employés, trop directs aux yeux de certains, durent être modifiés. L'Assemblée s'arrêta donc à une rédaction plus neutre : «la société a pour but le maintien des principes fondamentaux de la Constitution»<sup>25</sup>.

Le 5 mai 1859, vingt-neuf membres réunis en assemblée générale désignèrent Louis Robyt, fabricant, comme président. Cette nomination avait, semble-t-il, suscité des difficultés. Les fondateurs auraient, en effet, souhaité céder leur place à d'autres. Mais les personnalités pressenties, De Decker et Parmentier, s'y étaient refusées.

*L'Association constitutionnelle conservatrice* de l'arrondissement de Bruxelles a donc une origine différente de l'association nationale fondée par Malou et consorts un an plus tôt. Les deux organisations avaient des objectifs et des membres distincts.

Après la réunion du 5 mai 1859, le registre des procès-verbaux de *L'Association constitutionnelle conservatrice* de l'arrondissement de Bruxelles est pratiquement muet pendant une période de trois ans. Il ne reprend que le 17 juillet, date à laquelle le chevalier de Stas accepta la présidence de la société. Quelques mentions permettent cependant d'affirmer que *L'Association* n'avait pas cessé toute activité. Le 25 novembre 1861, elle organisa une séance d'hommage à Guillaume Van Bockel qui venait d'être élu représentant à Louvain<sup>26</sup>. En janvier 1862, elle abrita les réunions de la *Société académique*, un

---

24. Parmi les participants, on dénombre un fabricant, un commissaire, cinq employés, trois négociants, un comptable, un libraire, un notaire, un maître de chapelle, un géomètre, un propriétaire et un rentier. Cf. *Archives Delmer*, B 08.

25. N'ayant pas trouvé l'exemplaire des statuts rédigés en 1859, nous citerons d'après les *Archives Delmer*, B 08.

26. Cf. *Idem*.

cercle d'études qui avait précédemment son siège au Collège Saint-Michel établi à l'époque rue des Ursulines<sup>27</sup>.

L'année 1863 marqua le commencement d'un réveil de l'opinion catholique dans la capitale. Les travaux d'Edouard Ducpétiaux et du comité organisateur de l'assemblée générale des catholiques en Belgique n'y furent pas étrangers. L'esprit était à l'organisation et à l'action. Bruxelles n'échappa pas à la règle.

A l'approche des élections législatives du 9 juin 1863, l'*Association constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles sortit de sa torpeur<sup>28</sup>. Contrairement à l'avis des «burgraves» du quartier Léopold, les petits bourgeois du bas de la ville réunis au sein de l'association annoncèrent en mars-avril qu'ils avaient l'intention de lutter aux prochaines élections<sup>29</sup>. L'*Association constitutionnelle conservatrice* de l'arrondissement de Bruxelles joua un rôle actif dans la formation idéologique des électeurs. Elle assura le financement et la diffusion d'un bulletin intitulé *Le Salut et la Ruine. Droits et Devoirs*, ainsi que la brochure *Les vrais et les faux libéraux*, rédigée anonymement par Edouard Ducpétiaux<sup>30</sup>. Une des causes des échecs électoraux essayés par les conservateurs de la ville et de l'arrondissement de Bruxelles résidait dans leur mauvaise organisation. L'*Association constitutionnelle conservatrice* voulut y porter remède :

«Notre premier travail a été de procéder à la formation de 20 à 25 comités électoraux répartis dans Bruxelles et dans les communes de la banlieue. Nous poursuivons ce travail dans les communes rurales, où le besoin s'en fera sentir; dans ces localités, souvent il suffit d'une seule personne pour activer le mouvement

---

27. Cf. *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer...*, t. I, p. 224, note en date du 15 janvier 1862.

28. Voir à ce sujet Y. LEBLICQ, *Les premières interventions de l'«Association constitutionnelle conservatrice» de Bruxelles...*, p. 223-226.

29. Le manque de collaboration entre les catholiques de la capitale appartenant aux milieux populaires et ceux qui représentaient l'aristocratie et la haute bourgeoisie fut longtemps une des causes de l'infériorité politique des catholiques à Bruxelles. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 8 novembre 1863, p. 1-2.

30. Cf. *Archives de la cure de Sainte-Gudule à Bruxelles*, XVII varia, lettre du chevalier de Stas à Monsieur le Doyen, Bruxelles, le 13 avril 1863. Nous n'avons pu retrouver le bulletin intitulé *Le Salut et la Ruine. Droits et devoirs*. L'article de E. DUCPÉTIAUX a été publié sous le titre *Les vrais et les faux libéraux, par un catholique libéral*, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1863. Voir à ce sujet E. RUBBENS, *Edouard Ducpétiaux, 1804-1868*, Louvain, 1934, t. II, p. 171-174.

électoral. Il y a un préjugé qu'il faut combattre : des personnes prétendent que Bruxelles et son arrondissement ont trop souvent échoué dans les élections pour oser espérer un succès. La chose s'explique : jamais nous n'avons été bien organisé; c'est le dire de toutes les personnes qui s'occupent des élections [...]. Il est temps que les catholiques sortent de leur indolence, une immense responsabilité pèse sur eux»<sup>31</sup>.

Alexandre Delmer, qui fut un ardent partisan de la lutte, reconnaissait que les catholiques bruxellois étaient «une mer de plomb à remuer»<sup>32</sup>. L'argent faisait défaut. L'aristocratie se désintéressait de la politique. Les abstentionnistes étaient nombreux. A la fin du mois de mai 1863, Auguste Beckers<sup>33</sup> — qui fut choisi comme candidat conservateur quelques jours plus tard — croyait encore que l'*Association* se bornerait à soutenir des candidats indépendants et radicaux<sup>34</sup>.

Le 2 juin 1863, l'*Association constitutionnelle conservatrice* se réunit en assemblée générale dans la grande *salle de l'Orient*, rue de l'Hôpital<sup>35</sup>. Un programme électoral et une liste de candidats y furent adoptés. Ducpétiaux<sup>36</sup>, qui travaillait à la préparation du congrès de Malines, fut porté en tête de la liste qui comprenait encore six autres conservateurs<sup>37</sup> et trois membres de l'*Union commerciale* et du

31. Cf. *Archives de la cure de Sainte-Gudule à Bruxelles*, XVII varia, lettre du chevalier de Stas à Monsieur le Doyen, Bruxelles, le 13 avril 1863.

32. Cf. *Archives Delmer*, cor. 63.8, min. de A. Delmer à V. Henry, Bruxelles, 1<sup>er</sup> juin 1863, citée en partie par Y. LEBLICQ, *Les premières interventions de l'«Association constitutionnelle conservatrice»...*, p. 223. Le journal personnel d'Alexandre Delmer (1835-1914) est en cours de publication. Voir à ce sujet la note 10.

33. Voir sur ce personnage notre notice dans la *Biographie nationale*, t. XLIII, 1983, col. 54-55.

34. Cf. *Archives de Villermont*, II E 5, lettre d'Auguste Beckers au comte Ch.-Ant. de Villermont, Ixelles, 1<sup>er</sup> juin 1863.

35. Cf. *Journal de Bruxelles*, 31 mai, 3 et 5 juin 1863.

36. Ducpétiaux fut porté candidat «malgré lui» car il estimait «qu'avant de lutter il faut s'organiser». Cf. *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer...*, t. I, p. 245.

37. Il s'agissait de Lucien Jottrand; Auguste Beckers, avocat; Charles Féron-De Decker, avocat et administrateur de sociétés charbonnières; Clément Van Mossevelde, négociant; Guillaume Adriaens, propriétaire et rédacteur du *Tijd*; Félix Wydemans, bourgmestre de Zaventem et du lieutenant-général

*Meeting libéral*<sup>38</sup>. La tentative d'organisation des catholiques ainsi que leur alliance avec des radicaux venaient trop tard. Le 9 juin 1863, tous les candidats présentés par l'*Association libérale* furent élus avec une confortable majorité<sup>39</sup>.

Les élections avaient donné le coup d'envoi d'un regain de vie de l'*Association constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles. Le 16 juin 1863, les statuts de la société furent révisés sur proposition du général Greindl<sup>40</sup>. Auguste Beckers avait été chargé de remanier le règlement. La principale modification visait à étendre l'organisation locale comme le prévoyait l'article 11 des nouveaux statuts :

«Il sera formé des comités locaux dans Bruxelles et ses faubourgs. Il y aura à Bruxelles au moins douze comités locaux, dirigeant chacun une circonscription déterminée; des comités locaux seront en outre établis dans chacun des faubourgs. Le comité central en fixera le nombre. Enfin, il sera institué un comité par canton»<sup>41</sup>.

Une partie des membres de l'*Association* souhaitaient élargir les bases de l'organisation en y faisant entrer un grand nombre d'électeurs habitant les villages de l'arrondissement. Grâce à cet appui, ils espéraient renforcer la position des catholiques de Bruxelles et de ses faubourgs. Afin d'augmenter le nombre d'adhérents campagnards, un système de cotisation différentiel fut introduit dans les statuts révisés. La contribution fut portée à 2 francs pour les membres habitant les régions rurales et à 6 francs pour les citadins<sup>42</sup>.

Le congrès de Malines d'août 1863 fut-il le levain qui ferait «fermenter la pâte bruxelloise» comme le souhaitait Alexandre Delmer ? Le bilan dressé par ceux qui avaient suivi de près les débuts

Greindl. Cf. Y. LEBLICQ, *Les premières interventions de l'«Association constitutionnelle conservatrice» de Bruxelles...*, p. 224-225.

**38.** Les trois autres candidats étaient François Haeck, industriel et conseiller communal à Schaerbeek, l'ingénieur François Splingard et Edouard Dartevelle, négociant en soieries rue de la Madeleine et fondateur de l'*Union commerciale*, organisation chargée de défendre les intérêts du commerce et de l'industrie. Le *Meeting libéral*, fondé en 1863, regroupait les éléments avancés du libéralisme bruxellois. Cf. *Idem*.

**39.** Cf. *Journal de Bruxelles*, 11 juin 1863, p. 1.

**40.** Cf. *Statuts de l'association constitutionnelle conservatrice de l'arrondissement de Bruxelles - Statuten der Behoudsgezinde Grondwettig vereeniging van het arrondissement Brussel*, Bruxelles, 1863.

**41.** *Ibidem*, p. 6.

**42.** *Ibidem*, p. 3.

de l'*Association constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles semble contredire ces aspirations :

«Candidats et électeurs nous faisaient défaut, les uns n'avaient pas tous le courage du martyr, les autres ne voyaient le plus souvent dans leur droit électoral qu'une charge dont ils se dispensaient. Et quand, au prix de mille efforts et de démarches délicates, nous avions réussi à échafauder une liste de candidats, que se passait-il ? Nous convoquions une assemblée générale. Il s'agissait d'acclamer les candidatures. L'enthousiasme ne manquait pas. Mais voici que la voix d'un ami prudent jetait des notes réfrigérantes : «Est-il bien opportun de lutter ? Vous allez à un échec certain, humiliant, honteux. Vous paralysez le zèle de vos amis de province». Certes, il était trop aisé de répondre que l'Association ne s'était pas formée pour rester les bras croisés, que l'abstention est une abdication, un triste aveu d'impuissance et qu'il est moins humiliant, moins honteux de mourir sur la brèche, les armes à la main que par un lâche suicide; que d'ailleurs nous n'avions pas le droit de désertier le poste du combat et d'habituer de plus en plus, par nos abstentions répétées, les électeurs à se désintéresser des luttes électorales. On répondit aussitôt qu'il n'en était pas moins vrai qu'au lieu de conduire des martyrs à l'autel, nous allions mener des victimes à l'abattoir. Et là-dessus nos candidats de décliner l'un après l'autre l'honneur de jouer le rôle de ces victimes-là»<sup>43</sup>.

Nos recherches sur l'histoire de l'*Association constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles nous laissent une impression moins négative que ne le donna à entendre le texte de Frédéric Delmer cité ci-dessus. L'année 1863 a effectivement constitué un tournant dans l'histoire de la société. Les bases de son organisation furent élargies. Son Bureau fut reconstitué<sup>44</sup>.

Les réformes suscitèrent l'intérêt pour l'*Association* et le nombre d'adhésions s'accrut. Le président reconnut alors la nécessité de transférer le groupement dans un local plus vaste. Le 23 octobre 1863, le premier étage du *Café de Foy, 5*, Galerie du Roi, fut pris en

---

43. Cf. le discours que Frédéric Delmer prononça lors de la manifestation en l'honneur d'Honoré De Winde, dans *Courrier de Bruxelles*, 7 mai 1889, p. 2.

44. Le 3 août 1863, une nouvelle commission fut nommée. Elle était composée du chevalier de Stas, président, de MM. Lagasse et Féron, vice-présidents, de MM. Van Obbergen, Beckers et Landrien, secrétaires. Cf. *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer...*, t. I, p. 309. Le 5 octobre 1863, le bureau fut reconstitué. Le général Greindl fut nommé président, l'avocat Zwartebroek, secrétaire. *Ibidem*, t. I, p. 375.

location par la société<sup>45</sup>. L'inauguration du nouveau lieu de réunion de l'*Association constitutionnelle conservatrice* se déroula le 5 novembre<sup>46</sup> et, le 9 décembre, un banquet célébra l'installation. E. Ducpétiaux et A. Delmer rêvaient d'y réunir *toutes* les sociétés catholiques de Bruxelles. Leur projet n'aboutit pas. L'idée d'un cercle catholique central allait cependant renaître quelques années plus tard<sup>47</sup>.

Ce réveil des conservateurs à Bruxelles fut de courte durée et sans grandes conséquences. Un article publié quelques années plus tard dans le *Courrier de Bruxelles* synthétise bien la situation de l'époque : «Vers 1863 (...), il y eut un commencement de réveil de notre opinion dans une grande partie du pays. A Bruxelles, on s'en ressentit assez peu : on y applaudit, il est vrai, on s'en occupa, mais tout à fait platoniquement et sans sortir de la théorie»<sup>48</sup>.

Dans les années qui suivirent, l'*Association végéta*. Deux faits marquèrent cependant l'année 1868. Le 20 janvier, l'*Association* s'installa dans un nouveau bâtiment, 4, Impasse de la Violette<sup>49</sup>. Elle partageait désormais ses locaux avec le *Journal de Bruxelles*. Le 12 décembre 1868, l'*Association constitutionnelle conservatrice* adhéra à la *Fédération des cercles catholiques* qui venait d'être officiellement constituée un mois plus tôt<sup>50</sup>. Notons que ce fut la première — et pendant longtemps la seule — association constitutionnelle conservatrice à rejoindre le groupe des cercles fédérés<sup>51</sup>. Les raisons

---

45. *Ibidem*, t. I, p. 389.

46. Cf. *Journal de Bruxelles*, 8 novembre 1863, p. 1 et *La Patrie*, 9-10 novembre 1863, p. 2.

47. Cf. *infra*, p. 38-41.

48. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 30 avril 1871, p. 1.

49. Cf. *Archives Delmer*, numéro jubilaire du *Journal de Bruxelles*, décembre 1899.

50. Les contacts informels entre sociétés catholiques, dont les dirigeants s'étaient rencontrés à Malines, contribuèrent à la fondation d'une *Fédération des cercles catholiques* le 22 octobre 1868. Dirigée par Amand Neut, rédacteur en chef de *La Patrie* de Bruges, la *Fédération* avait comme but d'aider les cercles dans la réalisation de leurs activités socio-culturelles. Ses interventions politiques furent contrecarrées par l'absence de ressources et l'esprit d'indépendance des hommes politiques catholiques. Lors de sa constitution, elle regroupait 22 sociétés. En 1884, celles-ci étaient 115.

51. Nous ne tenons pas compte de l'*Association constitutionnelle conservatrice* de Malines dont l'adhésion ne fut qu'éphémère.

de cette affiliation ne sont pas claires. Rappelons seulement qu'Eugène Erèbe<sup>52</sup>, secrétaire de la société, participa en 1866 à l'inauguration du *Concordia* de Liège au cours de laquelle fut lancé un premier appel au regroupement des cercles catholiques. En 1870, Frédéric Delmer<sup>53</sup>, vice-président, représentait l'*Association* au sein de la *Fédération*. En 1880, le comte A. de Hemricourt de Grünne occupait cette fonction.

Les temps qui suivirent furent difficiles. Les *Carnets* d'Alexandre Delmer reflètent bien cet état de découragement. L'émission d'un emprunt, l'organisation de parties de jeu, de soupers, de conférences ainsi que la tenue de séances où furent discutées des questions politiques, tout cela ne permit pas de résoudre la crise que traversa la société entre 1868 et 1871. En octobre 1869, A. Delmer notait sa lassitude devant l'absentéisme au sein du Comité directeur. Le 18 février 1870, il constatait que l'association dépérissait et que les démissions étaient nombreuses. Des problèmes financiers surgirent à la même époque. Le rapport présenté en 1871 à la *Fédération* signale que l'*Association* ne parvenait pas à former un budget qui réponde à ses besoins<sup>54</sup>.

Le Comité directeur tenta alors de réagir en nommant une commission, composée de MM. Witteroos, Woeste, Reynders, Vandeputte, Van Landegem et de Haulleville, qui s'adjoindrait au Bureau pour aviser des moyens de remettre l'association sur un bon pied<sup>55</sup>. La mesure fut sans grand effet. Le 18 novembre 1871, A. Delmer écrivait encore que l'Association était «bien malade», même si les jeunes gens lui restaient fidèles<sup>56</sup>.

En 1876 et 1878, deux tentatives furent lancées pour tenter de réorganiser l'association. Afin d'améliorer l'efficacité de son action au

52. Sur Eugène Erèbe (Tournai 16 avril 1816 - Schaerbeek 26 janvier 1885), rédacteur à *La Nation*, à *L'Emancipation*, rédacteur en chef au *Journal de Bruxelles*, voir les *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer (1860-1889)*..., t. I et II, passim ainsi que J. VANDER VORST-ZEEGERS, *Le Journal de Bruxelles de 1871 à 1884* (C.I.H.C. Cahiers 36), Louvain-Paris, 1965, p. 31-33.

53. Voir sur ce personnage la notice de M.-Th. DELMER dans *Biographie nationale*, t. XLIII, 1983-1984, col. 278-283.

54. Cf. *Fédération des cercles catholiques. Troisième assemblée générale annuelle des délégués des cercles fédérés tenue à Bruxelles le 23 Avril 1871*, Gand, 1871, p. 37.

55. Cf. *Archives Delmer, Journal*, 7 juin 1870.

56. Cf. *Archives Delmer, Journal*, 18 novembre 1871.

plan politique, le Comité décida en juillet 1876 d'établir un secrétariat permanent composé d'employés appointés<sup>57</sup>. Des travaux ingrats comme la révision des listes électorales ne dépendraient dorénavant plus de quelques bénévoles. Une souscription fut lancée pour mener à bien cette tâche. Le secrétariat permanent dirigé par Honoré De Winde<sup>58</sup> s'installa au *Cercle catholique* où, depuis mars 1875, l'*Association* avait son siège.

Le 30 avril 1878, les statuts de l'*Association* furent révisés et un nouveau règlement d'ordre intérieur fut adopté<sup>59</sup>. Les statuts modifiés s'attachèrent essentiellement à préciser les attributions et la répartition des sous-comités destinés à améliorer le travail politique au plan local.

Dans les années 1880, les réformes des années précédentes commencèrent enfin à porter certains fruits. Même si, au plan électoral, les abstentions de l'*Association* furent encore fréquentes, une impulsion avait été donnée. Le Comité directeur se réunit plus fréquemment. Le recrutement progressa. L'organisation des sous-comités paroissiaux devint effective. Pour améliorer leur travail, une nouvelle réforme du règlement fut envisagée : désormais, les délégués des sous-comités seraient adjoints au Comité directeur. Les décisions seraient directement répercutées à l'échelon local<sup>60</sup>. De même, l'existence du secrétariat permanent permettait d'accélérer la coordination entre toutes les cellules actives de l'*Association*.

---

57. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 29 juillet 1876, p. 1; *La Patrie*, 27 juillet 1876, p. 1.

58. De Winde (Louis - Marie - Honoré), né à Merchtem le 13 janvier 1845 et décédé à Bruxelles le 28 décembre 1921, était membre de l'*Association constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles depuis 1866. Il fut également directeur du *Brusselaer*. Voir sur ce personnage : *Journal de Bruxelles*, 2 mars 1879, p. 2 et 3 mai 1881, p. 1; *Courrier de Bruxelles*, 7 et 8 mai 1889, p. 1; *La Libre Belgique*, 1er juillet 1934, p. 3.

59. Cf. *Statuts de l'Association conservatrice constitutionnelle de l'arrondissement de Bruxelles*, Bruxelles, 1878.

60. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 10 mars et 7 avril 1880, p. 1.

## Organisation interne

### *Les statuts*

Le 20 janvier 1859, des statuts comprenant 21 articles furent adoptés par l'*Association*. On ne connaît guère le contenu de ce règlement, si ce n'est que l'article 2 définissait les buts de la société, qu'un autre article fixait la cotisation à 6 francs et, enfin, que le Comité central avait parmi ses fonctions celle de proposer à chaque élection une liste de candidats<sup>61</sup>. Afin de favoriser la mise en contact des membres, un registre des adhérents était à la disposition de tous dans la salle de réunion.

Au lendemain de la défaite électorale du 9 juin 1863, la révision de ce premier statut fut entamée. Auguste Beckers se chargea d'élaborer un projet en se basant sur un ensemble de propositions avancées par le lieutenant-général Greindl et inspirées du règlement de l'*Union Constitutionnelle* de l'arrondissement de Louvain<sup>62</sup>. Le 26 juillet, la nouvelle version fut définitivement approuvée. Ce texte normatif envisageait en 25 articles les divers aspects de la vie de la société : fondation et buts, admission des membres, cotisation, administration de la société, assemblée générale et travail électoral. Comme le contenu intégral du premier règlement ne nous est pas connu, il est difficile de préciser quelles furent les modifications apportées en 1863. Les buts de la société, qui avaient déjà fait l'objet de discussions en 1859, furent complétés. Outre le maintien des principes fondamentaux de la Constitution, l'*Association* entendait également défendre les «traditions du Congrès national». Cet ajout ne modifia guère les objectifs de la société. Pour attirer des adhérents, la cotisation des habitants des campagnes fut réduite à 2 francs au lieu des 6 francs exigés précédemment.

Les réformes eurent momentanément un effet salutaire. Le nombre de membres s'accrut durant les années 1863-1864. Aussi, le 6 mars 1864, une assemblée générale décida-t-elle la modification de deux articles du règlement : il s'agissait, suite à l'extension de l'*Association*, de mettre le nombre de membres du Comité directeur

---

61. Cf. *Archives Delmer*, B 08.

62. Cf. *Statuts de l'association constitutionnelle conservatrice de l'arrondissement de Bruxelles - Statuten der Behoudsgezinde Grondwettige vereeniging van het arrondissement Brussel*, Bruxelles, 1863; *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer...*, t. I, p. 255, 258, 260-261, 286-287, 19, 22 et 26 juin, 6 et 16 juillet 1863.

en rapport avec celui des associés<sup>63</sup>. Les articles 5 et 6 des statuts furent donc révisés dans ce sens.

Lors de l'assemblée générale du 30 avril 1878, les statuts furent révisés pour la deuxième fois depuis la fondation de la société<sup>64</sup>. Les buts de l'*Association* furent à nouveau précisés et l'engagement politique de la société fut nettement affirmé. L'organisation interne de l'*Association* fut également transformée. Les mesures nouvelles impliquaient un renforcement du pouvoir central. Le Comité directeur espérait favoriser le développement du travail électoral en affirmant plus nettement que par le passé son autorité sur les membres. Le Bureau central se réservait la possibilité d'exclure des membres, sanction qui n'était pas prévue en 1863. Les adhérents, par contre, eurent de moins en moins l'occasion de faire entendre leur voix : d'une part, l'assemblée générale trimestrielle fut supprimée et, d'autre part, le quota de participation exigé pour la prise en considération de toute proposition (25 membres au moins) fut augmenté de 5 unités par rapport aux statuts de 1863. Les comités locaux perdirent également une part de leur indépendance : obligation leur fut faite de tenir chaque année plusieurs réunions au siège central de l'association et d'y présenter un rapport semestriel sur leurs travaux. Au plan financier, un quart des cotisations perçues par les comités locaux fut désormais versé à la caisse centrale. Enfin, si les comités locaux avaient, en 1863, la possibilité de désigner des candidats aux élections, à partir de 1878, cette fonction appartient au Comité central. Une dernière mesure fut prise pour permettre un travail politique plus efficace : le Comité central engagea un secrétaire et un trésorier appointés et chargés de préparer, de manière permanente, les élections.

Le 5 avril 1880, une assemblée générale extraordinaire vota une nouvelle modification des statuts : voulant atténuer quelque peu l'autoritarisme du règlement de 1878, il fut décidé que, dorénavant, les délégués cantonaux seraient adjoints au Comité directeur<sup>65</sup>.

### *L'administration de la société*

L'association était dirigée par un Comité central composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un nombre variable de membres. Ces derniers étaient deux en 1863

---

63. Cf. *La Patrie*, 10 mars 1864, p. 2.

64. Cf. *Statuts de l'Association conservatrice constitutionnelle de l'arrondissement de Bruxelles*, Bruxelles, 1878.

65. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 7 avril 1880, p. 1.

et quatorze en 1878. En 1880, on leur adjoignit encore quatre délégués cantonaux. Le Comité directeur était renouvelé par moitié tous les deux ans.

Lors de sa fondation, la société éprouva des difficultés à trouver un président : la fonction ne tentait personne. Louis Robyt fut finalement désigné comme président en mai 1858<sup>66</sup>. Le 17 juillet 1862, il fut remplacé par le chevalier de Stas, un des fondateurs de l'*Association*, qui exerça cette charge jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1867<sup>67</sup>. L'élection d'Alphonse Nothomb à la présidence, le 15 avril 1867, fut apparemment le résultat de la poussée d'éléments jeunes et progressistes au sein du Comité directeur. A. Delmer jugeait ainsi la nomination du secrétaire de Langrand : Nothomb est au Comité directeur «où jusqu'alors la vieille Droite régnait sans partage» et d'Anethan «qui était l'homme des conservateurs sédentaires était ainsi écarté»<sup>68</sup>. Le général Capiaumont<sup>69</sup>, membre du Bureau, donna d'ailleurs sa démission en signe de protestation contre l'éviction des anciens dirigeants<sup>70</sup>. En fait, les luttes d'influence entre les progressistes — Alexandre et Frédéric Delmer, Alphonse Nothomb et Charles Woeste notamment — favorables à l'action et à une extension du droit de vote, et les conservateurs — Eugène Erèbe, le baron Jules Joseph d'Anethan, le général Capiaumont, entre autres —, partisans de l'immobilisme et de l'abstention, constituaient un problème récurrent qui paralysa considérablement les activités de la société. Elles faillirent compromettre définitivement l'avenir de l'*Association* lorsqu'en 1872 fut constituée une société rivale réunissant surtout l'aristocratie : le *Cercle conservateur*<sup>71</sup>. Ce groupement s'intéressa cependant peu à la politique.

66. Cf. *Archives Delmer*, B 08. Louis Robyt était fabricant.

67. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 7 mai 1889, p. 1.

68. Cf. *Archives Delmer*, B 08.

69. Sur Alexis-Adolphe Capiaumont (1798-1879), voir la notice de A. DUCHESNE dans *Biographie nationale*, t. 31, 1962, col. 164-167.

70. Cf. *Archives Delmer*, cor. 67.27, lettre du général Capiaumont à Alexandre Delmer, Bruxelles, 24 juin 1867; ID., cor. 67.29, minute de A. Delmer au général Capiaumont, 25 juin 1867; ID., *Journal*, 25 juin et 11 juillet 1867.

71. Cf. *Cercle conservateur. Règlement adopté dans les assemblées générales des 18 Avril et 8 Mai 1872, et du 19 Avril 1874*, Ixelles, 1874; *Archives de Villermont*, II E 5, circulaire du Cercle conservateur, Bruxelles, 28 mars 1872; *Archives Delmer, Journal*, 1er avril 1872 et *Journal de Bruxelles*, 21 et 25 avril 1872.

La concorde ne régnait pas toujours au sein du Comité directeur. En 1867 déjà, le chevalier de Stas se plaignait du manque d'autorité. Durant les premières années de son mandat de président, A. Nothomb participa peu aux activités de la société. Dans les faits, entre 1867 et 1873, l'*Association* fut dirigée par Frédéric Delmer, vice-président, qui déploya beaucoup d'énergie pour amener les catholiques bruxellois à participer aux luttes électorales. Ses appels à l'action lui valurent de nombreuses critiques de la part des partisans de la vieille Droite. En voulant prendre appui sur la petite bourgeoisie, F. Delmer mécontenta également les «burgraves» du Quartier Léopold. Confronté à de vives oppositions, F. Delmer se considérait, en 1870-1871, victime d'une véritable «cabale».

Au début des années 1870, F. Delmer, reprenant un projet élaboré au lendemain des congrès de Malines, avait rêvé de centraliser toutes les forces catholiques de la capitale au sein d'une société<sup>72</sup>. L'*Association constitutionnelle conservatrice* aurait pu remplir ce rôle. Le vice-président n'y parvint cependant pas. Son projet d'instituer à Bruxelles un *Cercle catholique central* n'aboutit pas non plus pour des raisons financières. Découragé par ces échecs, F. Delmer donna sa démission de vice-président de l'*Association*, le 3 mars 1873<sup>73</sup>. L'assemblée générale refusa son départ et le maintint dans ses fonctions jusqu'en 1876. F. Delmer ne fit cependant plus preuve d'une grande activité au sein de l'*Association* au cours des dernières années de son mandat.

Mêlé étroitement à la banqueroute du financier catholique Langrand, Alphonse Nothomb demeura président jusqu'en 1876. Après lui, la présidence ne connut guère de stabilité. Les personnalités chargées de cette fonction se succédèrent à une cadence accélérée. De 1877 à 1884, on retrouve successivement à cette fonction : le baron Jules-Joseph d'Anethan, le prince Eugène de Caraman-Chimay, le duc d'Ursel, Auguste Beernaert et Alphonse Nothomb qui refit surface le 13 août 1884.

### *Finances*

L'argent fit cruellement défaut à l'*Association*. Dès juin 1867, le général Capiaumont affirmait : «l'argent, ce nerf de la guerre, manque

---

72. Cf. *infra*, p. 38-41

73. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 5 mars 1873, p. 2.

complètement»<sup>74</sup>. En 1870, la société fut même incapable de payer son loyer ! M. Verrue, gérant du *Journal de Bruxelles* où l'*Association* avait son siège, fit fermer le local aussi longtemps qu'il n'eut pas récupéré son dû<sup>75</sup>. Le rapport présenté à l'assemblée générale de la *Fédération des cercles catholiques* tenue à Bruxelles en 1871 évoque explicitement cette situation dramatique<sup>76</sup>. Au cours des années suivantes, l'*Association* fut encore confrontée à un déficit chronique. En mars 1884, lors de la réunion statutaire annuelle, la situation financière fut une fois de plus présentée comme difficile<sup>77</sup>.

Divers moyens furent cependant mis en oeuvre pour récolter des fonds. Mais les résultats furent toujours décevants. La cotisation relativement minime — six francs — ne constituait qu'un maigre apport. En juin 1863, les sociétaires discutèrent de la possibilité d'admettre des membres honoraires qui, par une contribution élevée, auraient pu aider l'*Association*. Le projet fut combattu par Guillaume Adriaens, Alexandre et Frédéric Delmer, Théophile de Lantsheere, le chevalier de Stas et Louis-Adolphe Lagasse qui entendaient garantir l'indépendance et la prépondérance des membres actifs<sup>78</sup>. Une solution transactionnelle prévalut : les membres honoraires n'eurent voix délibérative que pour autant qu'ils fussent membres actifs.

La question de la cotisation des adhérents fut également débattue. Ainsi, en juin 1866, des voix s'élevèrent pour augmenter celle-ci de 6 à 20 francs<sup>79</sup>. Ce montant fut cependant considéré comme un obstacle au recrutement et le statu quo fut maintenu.

L'*Association* fit aussi appel à des dons extérieurs. Les archives sont très discrètes à ce sujet. Les donateurs souhaitaient probablement

74. Cf. *Archives Delmer*, cor. 67.27, lettre du général Capiaumont à Alexandre Delmer, Bruxelles, 24 juin 1870.

75. Cf. *Archives Delmer, Journal*, 2 mai 1870.

76. Cf. *Fédération des cercles catholiques. Troisième assemblée générale annuelle des délégués des cercles fédérés tenue à Bruxelles le 23 avril 1871*, Gand, 1871, p. 37.

77. Cf. *La Patrie*, 20, 22-23 mars 1884.

78. Cf. *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer...*, t. I, p. 258 et 260, 21 et 25 juin 1863. Sur Guillaume Adriaens (1829-1886), fondateur et rédacteur en chef du journal *De Tijd*, voir *ibidem*, t. I, p. 507. Sur Théophile de Lantsheere (1833-1918), futur Ministre de la Justice (1871-1878), voir *ibidem* t. I, p. 522. Sur Louis Adolphe Lagasse, voir *ibidem* t. I, p. 544.

79. *Ibidem*, t. II, p. 691.

garder l'anonymat. Nous savons pourtant que, le 4 août 1864, Langrand-Dumonceau fit remettre cinq mille francs à la société<sup>80</sup>.

En novembre 1868, l'Association émit un emprunt, mais, là aussi, les problèmes furent considérables. En juin 1869, cet appel de fonds n'était encore souscrit qu'à moitié. En juillet 1876, dans le cadre d'une réorganisation, la société fit appel à la générosité de ses propres membres<sup>81</sup>. Le Comité directeur avança la somme de deux mille cinq cents francs. A la même époque, les sous-comités furent également chargés de récolter des fonds. A l'échelon local, les résultats furent sans doute un peu plus encourageants puisque les statuts révisés en 1878 envisageaient la possibilité d'engager un secrétaire et un trésorier appointés.

## Activités

Les buts de l'*Association constitutionnelle conservatrice* furent essentiellement politiques. D'après les statuts, le travail reposait sur le principe de la décentralisation. Bruxelles et les faubourgs furent divisés en une série de circonscriptions au sein desquelles furent établis des comités locaux. En 1863, Bruxelles-ville en comptait une douzaine. Dans les faubourgs de la ville et dans les cantons de l'arrondissement, l'*Association constitutionnelle conservatrice* établit également des comités locaux. Ceux-ci étaient administrés par un Bureau disposant d'une autonomie relative. Les comités locaux de Bruxelles et des faubourgs comprenaient un président nommé pour quatre ans par le Comité central, un vice-président et un secrétaire-trésorier désignés par les membres de la circonscription. Les Bureaux cantonaux comprenaient, en outre, des délégués choisis par chaque commune. Passé un délai de quatre ans, les comités cantonaux pouvaient désigner eux-mêmes leur président. Le contrôle du Comité central sur les comités établis à Bruxelles et dans les faubourgs était plus étroit que sur ceux établis à l'échelon cantonal. Comme nous l'avons vu plus haut, les réformes instaurées en 1876-1878 renforcèrent cependant considérablement les pouvoirs du Comité central.

---

**80.** *Ibidem*, t. II, p. 199. Voir sur ce personnage G. JACQUEMYNS, *Langrand-Dumonceau promoteur d'une puissance financière catholique*, 5 vol., Bruxelles, 1960-1965.

**81.** Cf. *Courrier de Bruxelles*, 29 juillet 1876, p. 1 et *La Patrie*, 27 juillet 1876, p. 1.

L'*Association* se consacrait avant tout au travail électoral. A partir de 1876, le secrétariat électoral permanent s'occupa assidûment de la révision des listes électorales. Ainsi, en 1883, l'*Association* avait introduit 3.000 recours devant la Cour d'Appel. Un an plus tard, 450 nouveaux électeurs avaient été inscrits<sup>82</sup>. Le rôle de l'*Association* en période électorale était longuement précisé dans les statuts. Quand des élections législatives étaient annoncées, le Comité central s'occupait un mois plus tôt de la composition d'une liste de candidats. Celle-ci était ensuite soumise à l'assemblée générale. En cas d'élections provinciales ou communales, le Comité invitait, au moins un mois à l'avance, les comités cantonaux ou locaux à faire connaître leurs candidats. Le Comité central pouvait y déléguer un ou plusieurs membres afin de préparer la campagne électorale. En cas d'élections à Bruxelles, le Comité central présentait une liste de candidats qui devenait définitive si aucun candidat, appuyé par au moins vingt sociétaires, n'était substitué par la majorité de l'Assemblée aux candidats proposés par le Comité central. Au terme d'un scrutin secret, les personnalités ayant obtenu la majorité des suffrages étaient définitivement proclamées. L'*Association* pouvait alors entreprendre la propagande politique, les visites électorales et les distributions de bulletins de vote.

Dans les faits, l'action électorale de l'*Association* ne fut pendant de longues années qu'une suite de reculades et d'échecs, ce qui valut à la société le surnom de «Belle au Bois dormant»<sup>83</sup> ! Les comités locaux furent, en effet, peu actifs. L'*Association* présenta rarement des candidats aux élections. Les listes élaborées lors des élections législatives des 9 juin 1863, 11 août 1864, 2 août 1870, 11 juin 1872 et 11 juin 1878 constituent assurément des exceptions. L'élection du comte Louis de Mérode<sup>84</sup>, candidat de l'*Association*, lors des élections sénatoriales partielles du 20 décembre 1870, fut considérée comme tout à fait inespérée. Le plus souvent, l'*Association* décidait de s'abstenir à la veille du scrutin. Le manque de moyens financiers, les dissensions internes, les susceptibilités personnelles et la difficulté de trouver des candidats disposés à affronter la puissante *Association libérale* de Bruxelles amenèrent souvent l'*Association constitutionnelle conservatrice* à désertier la lutte politique. Les

---

82. Cf. *La Patrie*, 20 mars 1884, p. 2 et 22-23 mars 1884, p. 1.

83. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 6 mars 1877, p. 1.

84. Le comte Louis de Mérode, né à Braine-le-Comte le 7 août 1821 et décédé à Cannes (France) le 6 septembre 1876, fut sénateur catholique de Bruxelles entre 1870 et 1876. Cf. *Index des Eligibles au Sénat (1831-1893)*, Bruxelles, 1975, p. 155.

tentatives d'alliances entre les conservateurs et les radicaux bruxellois, dont les positions en matière religieuse étaient cependant diamétralement opposées, ne donnèrent pas de meilleurs résultats. Les seules chances de succès catholique à Bruxelles résidaient dans la conclusion d'un accord avec des candidats dits «indépendants» préoccupés surtout par la défense des intérêts matériels de la population. Ainsi, l'*Association constitutionnelle conservatrice* apporta-t-elle son soutien au cordonnier Eugène Bochart lors des élections communales des 26 octobre 1869 et 24 mai 1870<sup>85</sup> ainsi que lors des élections législatives du 2 août 1870<sup>86</sup>. Le 10 juin 1884, l'alliance victorieuse des catholiques et des «indépendants» à Bruxelles allait d'ailleurs contribuer grandement à la chute du gouvernement Frère-Orban<sup>87</sup>.

L'état d'infériorité politique dans lequel se trouva longtemps l'*Association constitutionnelle conservatrice* était le résultat de plusieurs éléments. Le recrutement de la société fut un problème quasi permanent. A certaines époques, en 1878 notamment, l'absentéisme fut tel qu'il fallut instaurer un règlement frappant d'amende les membres défailants<sup>88</sup>. L'esprit d'indépendance de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie catholique fut également un grave obstacle au développement de l'association. «C'est une mer de plomb à remuer que cet esprit bruxellois», écrivait Alexandre Delmer à Victor Henry, le 1<sup>er</sup> juin 1863<sup>89</sup>. Les catholiques fortunés qui habitaient en grand nombre le quartier Léopold s'intéressaient peu à la politique active<sup>90</sup>. Ils ne manifestaient guère d'enthousiasme à figurer sur les listes de

---

85. Cf. Y. LEBLICQ, *Un courant politique indépendant à Bruxelles au XIXe siècle : L'action d'Eugène Bochart (1860-1869)*, dans *Cahiers bruxellois*, t. XXI, 1976, p. 147-178; ID., *Les élections communales du 26 octobre 1869...*, p. 53-119.

86. Cf. *Archives Delmer, Journal*, 26 juillet 1870; *Journal de Bruxelles*, 28, 29, 30 juillet et 3 août 1870.

87. Voir sur cette élection : R. FALTER, *De Kamerverkiezingen van 10 juni 1884*, dans *1884 : un tournant politique en Belgique. Colloque. Facultés universitaires Saint-Louis. Bruxelles 24.XI.1984. Acta* (Travaux et Recherches, 7), Bruxelles, 1986.

88. Tongres, Stadsarchief, *Fonds de Grunne* 3, lettre de Fr. Nolet de Brauwere van Steeland au comte A. de Grunne, Bruxelles, 13 juillet 1878.

89. *Archives Delmer*, cor. 63.8, minute de A. Delmer à V. Henry, Bruxelles, 1<sup>er</sup> juin 1863.

90. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 5 septembre 1869, p. 1, «De l'abstention des classes influentes».

candidats aux élections, refusaient énergiquement tout mandat impératif et n'apportaient à l'*Association* qu'une contribution financière limitée et intermittente. L'*Association* bruxelloise était en outre ruinée par des dissensions internes mettant aux prises les «jeunes», partisans de la lutte politique, et les «anciens», généralement abstentionnistes. Le conflit trouve en partie également son origine dans un clivage social. Les membres qui estimaient que l'association devait descendre dans l'arène politique appartenaient généralement à la petite et à la moyenne bourgeoisie, tandis que leurs adversaires représentaient les classes plus élevées. Celles-ci étaient particulièrement effrayées par les idées «progressistes» de leurs coreligionnaires, en matière électorale notamment. Deux conceptions du rôle de l'*Association* s'affrontaient aussi. Les éléments actifs souhaitaient accueillir au sein de la société un grand nombre de membres. Dans ce but, ils estimaient qu'il fallait attirer les catholiques des quartiers populaires de la ville. Le *Meeting* anversois constituait, selon eux, un exemple à suivre, tant au plan de l'idéologie que de l'organisation. Par contre, les abstentionnistes entendaient maintenir le statu quo. A leurs yeux, la société apparaissait plutôt comme un groupe fermé attendant l'occasion favorable pour soutenir la lutte politique. L'*Association constitutionnelle conservatrice* fut donc victime de l'individualisme et du désintéret pour la politique de nombreux catholiques influents de la capitale. Vingt ans plus tard, Frédéric Delmer décrivait ainsi la situation politique des catholiques bruxellois dans les années 1860-1870 :

«Candidats et électeurs nous faisaient défaut, les uns n'avaient pas tous le courage du martyr, les autres ne voyaient le plus souvent dans leur droit électoral qu'une charge dont ils se dispensaient (...). Il n'en était pas moins vrai qu'au lieu de conduire des martyrs à l'autel, nous allions mener des victimes à l'abattoir (...). Et là-dessus, nos candidats de décliner l'un après l'autre l'honneur de jouer le rôle de ces victimes-là. Ah ! C'est que nous n'avions pas toujours sur nos listes des Stas, des Capiaumont, des Stroobant, des de Condé qui, une fois leurs noms donnés, ne les auraient retirés pour rien au monde»<sup>91</sup>.

Si, au plan électoral, l'*Association constitutionnelle conservatrice* réussit difficilement à réveiller les catholiques bruxellois, la société joua cependant un rôle considérable dans la structuration des forces catholiques en Belgique.

---

91. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 7 mai 1889, p. 1, Discours de F. Delmer lors de la manifestation De Winde.

Les premiers essais fructueux de centralisation des associations électorales catholiques datent de 1863. Il semble que l'initiative en revienne à l'*Association constitutionnelle conservatrice* de l'arrondissement de Bruxelles<sup>92</sup> et soit l'oeuvre de Henri Kumps<sup>93</sup>. Le 28 décembre 1863, Henri Swartebroeckx, secrétaire de l'*Association*<sup>94</sup>, rendit compte de la correspondance échangée avec les comités de Gand, d'Arlon et d'Anvers qui avaient adhéré au projet de solidarité. Antérieurement déjà, l'*Association* bruxelloise avait décidé que son local serait ouvert aux membres des associations de province. De plus, trois membres avaient été envoyés à Bruges pour aider au succès de la liste catholique. Le 25 janvier 1864, l'*Association constitutionnelle conservatrice* de la capitale pria les associations affiliées d'envoyer leurs statuts en échange de ceux de Bruxelles, qu'on leur adresserait. «En établissant des rapports réciproques, nous pourrions nous venir en aide et concerter au besoin les mesures d'ensemble qui seront jugées utiles dans le but national que nous poursuivons en commun...»<sup>95</sup>. Il s'agissait d'une communication confidentielle à ne pas livrer à la publicité. Durant la crise ministérielle de 1864, le président et le secrétaire de l'*Association constitutionnelle conservatrice* de l'arrondissement de Bruxelles, le chevalier de Stas et l'avocat Henri Swartebroeckx, prièrent les présidents et les délégués des associations du pays d'assister à une réunion générale qui devait se tenir le 28 mars au local de l'*Association conservatrice*. Quarante-trois membres, représentant les associations conservatrices de Bruxelles, Alost, Anvers, Bruges, Courtrai, Gand, Grammont, Liège, Louvain, Malines, Nivelles, Soignies, Torhout, Verviers et Ypres, assistèrent à cette assemblée générale qui devait jeter les bases d'une confédération des associations conservatrices locales<sup>96</sup>.

---

92. Cf. *Archives Delmer*, B 08.

93. Il s'agit probablement de Henri-Frédéric Kumps (Anvers 18 août 1834 - Louvain 12 septembre 1908). Avocat, il habitait en 1859-1860 au 44, boulevard de l'Observatoire à Bruxelles. Cf. *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer...*, t. I, p. 543.

94. Henri-Edouard-Joseph Swartebroeckx, né à Tirlemont le 18 août 1837, était avocat. Il fut rayé d'office des registres de l'état-civil de Bruxelles le 7 mars 1879. Cf. *Ibidem*, t. I, p. 564.

95. Cf. *Archives Delmer*, B 08.

96. Cf. *Fédérations conservatrices de Belgique. Procès-verbaux des assemblées générales du 28 mars 1864 au 30 octobre 1865*, séance du 28 mars 1864. Une copie de ce document se trouve au Séminaire d'histoire

Au cours de la réunion du 11 juillet 1864, la *Fédération des associations conservatrices* fut définitivement établie. Ses statuts furent adoptés par les délégués de vingt-trois arrondissements. L'organisation ne donna cependant pas les résultats espérés. Dès décembre 1871, l'*Association constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles s'efforça de lui donner un second souffle<sup>97</sup>.

La plupart des assemblées générales de la *Fédération* se déroulèrent au siège de l'*Association conservatrice* bruxelloise. Celle-ci devint ainsi, dans les années 1860-1880, le lieu de réunion privilégié des catholiques belges. Les Coomans, d'Anethan, de Kerckhove, Nothomb, Woeste et consorts y prirent fréquemment la parole. Des débats houleux, d'une portée nationale, relatifs aux questions militaires, électorales et scolaires s'y déroulèrent respectivement en 1872-1873, 1877 et 1879. A l'issue de ces réunions, l'*Association* faisait généralement connaître son point de vue dans une adresse envoyée aux dirigeants du parti. Les déclarations de la société bruxelloise incitèrent souvent les autres associations et cercles catholiques du pays à mettre la question à l'ordre du jour de leur réunion. Par rapport aux autres sociétés catholiques, l'*Association constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles adopta parfois une position originale. Ainsi, en mars 1877, lors de la discussion du projet de réforme électorale déposé par le chef de Cabinet catholique, l'*Association* accorda son soutien au projet de J. Malou, alors que la plupart des groupements catholiques firent connaître leur profond mécontentement face aux concessions accordées par Malou à l'opposition libérale<sup>98</sup>. La réaction des catholiques bruxellois fut en fait le résultat de pressions exercées par le baron Jules-Joseph d'Anethan, président de l'*Association*, qui était soucieux de prémunir les membres de la Droite parlementaire contre tout mandat impératif émanant des associations et des cercles catholiques.

---

contemporaine de l'Université libre de Bruxelles. Ce document nous a été communiqué par le Professeur J. Stengers. Nous l'en remercions.

**97.** Cf. *Archives Delmer, Journal*, 17 décembre 1871. Le texte des statuts adoptés en 1871 se trouve dans les *Archives Béthune (Marke)*, 0527428, *Fédération des Associations conservatrices de Belgique - Statuts*.

**98.** Cf. *La Patrie*, 5-6, 9, 10, 15 et 28 mars 1877; *Journal de Bruxelles*, 4, 8, 9 mars 1877. Les principales dispositions de la loi du 9 juillet 1877 furent la création de bulletins électoraux officiels, l'institution de témoins ainsi que la généralisation du couloir électoral. Voir le texte de la loi dans *Pasinomie*, 9 juillet 1877, n° 180, p. 142-165 ainsi que l'étude qui lui a été consacrée par J.-P. FRANQUET, *La loi du 9 juillet 1877 sur le secret du vote et les fraudes électorales*, mém. dactyl., Bruxelles (U.L.B.), 1981, 2 vol.

L'*Association constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles joua aussi un rôle prépondérant dans la mobilisation de l'opinion catholique. En 1879, elle organisa plusieurs meetings de protestation contre la politique scolaire sécularisatrice du ministre Van Humbeeck<sup>99</sup>. Elle participa au mouvement de pétitionnement général lancé par le *Comité central catholique*. En 1884, l'*Association* se montra particulièrement active. Elle stimula le zèle des catholiques belges en les invitant à participer à la manifestation catholique du 7 septembre destinée à protester contre les réactions négatives des libéraux à l'égard du projet de réforme scolaire déposé par Victor Jacobs<sup>100</sup>. Honoré De Winde, secrétaire de la société, prit en charge l'organisation matérielle de la journée de protestation. L'activité déployée par l'*Association constitutionnelle conservatrice* au lendemain de la victoire électorale catholique du 10 juin 1884 suscita même quelques critiques au sein de la *Fédération des cercles catholiques et des associations conservatrices* qui entendait prévenir toute volonté «de placer l'*Association* et le *Cercle catholique* de Bruxelles à la tête de la *Fédération*»<sup>101</sup>.

## LE CERCLE CATHOLIQUE DE BRUXELLES

### Projet de fondation et constitution du cercle

Les Congrès de Malines (1863-1867) favorisèrent la constitution de sociétés catholiques en Belgique. L'établissement d'un cercle catholique dans la capitale se fit cependant attendre durant plusieurs années. La *Société d'Emulation* qui réunissait de jeunes intellectuels catholiques n'était pas à proprement parler un cercle catholique. Ses activités se bornaient essentiellement à l'organisation de conférences. C'est pourtant au sein de ce groupement que, dès octobre 1863, l'idée d'un cercle catholique fut débattue<sup>102</sup>. Des

---

99. Cf. J. LORY, *La résistance des catholiques belges à la «loi de malheur», 1879-1884*, dans *Revue du Nord*, t. LXVIII, n° 266, 1985, p. 729-747.

100. Cf. A. VERHAEGEN, *La manifestation nationale du 7 septembre 1884 à Bruxelles*, Gand, 1885, p. 50-51, 54-57.

101. Cf. Archives générales du Royaume, *Papiers Neut*, farde V. Henry, lettre du vicomte Eugène de Kerckhove à V. Henry, Grygoven-Looz, 17 septembre 1884.

102. Cf. *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer...*, t. I, p. 393-394.

contacts furent pris dans ce but avec l'*Association constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles, mais ils n'aboutirent pas.

Le projet fut relancé en juin 1866. Alexandre Delmer et l'éditeur Henri Goemaere demandèrent alors à la *Société de Saint-Vincent-de-Paul* de pouvoir louer une maison qu'elle possédait à la rue du Parchemin<sup>103</sup>. Un cercle catholique y aurait trouvé refuge. La proposition resta sans suite et l'affaire sombra dans l'oubli.

Entre 1868 et 1871, l'établissement d'un cercle catholique à Bruxelles fut envisagé dans la perspective de donner à toutes les oeuvres catholiques belges un point de ralliement dans la capitale.

Le vicomte Eugène de Kerckhove, Amand Neut et Frédéric Delmer furent les promoteurs principaux du projet. Ils auraient voulu fonder dans la capitale un établissement catholique central «où seraient venus aboutir l'*Union catholique*, la *Fédération des Cercles*, les *comités de la presse*, les *Associations conservatrices*»<sup>104</sup>. Les sociétés catholiques et les oeuvres religieuses bruxelloises — telles que la *Société d'Emulation*, l'*Association constitutionnelle conservatrice* et la *Conférence de Saint-Vincent-de-Paul* — y avaient également leur siège. Elles auraient pu ainsi éviter de grever les maigres ressources en frais de location d'un local qui ne répondait d'ailleurs pas toujours à leur mission. Pour les catholiques de la province et de l'étranger, l'institution centrale aurait constitué un point de ralliement «honnête» ouvert à tous ceux qui étaient obligés de séjourner à Bruxelles pour leurs affaires ou pour leurs loisirs. Divers services auraient été offerts. Un bureau de renseignements procurerait aux voyageurs toutes les informations dont ils auraient besoin. Une agence se chargerait, moyennant une légère rétribution, des commissions en ville. Un hôtel-restaurant, des salons de conférence, des cabinets de lecture et de correspondance seraient également annexés à l'établissement. Ainsi conçu, l'établissement, qui porterait le nom de *Fédération catholique*<sup>105</sup>, aurait rempli une double mission. D'un point de vue national, il aurait constitué le noyau au sein duquel toutes les organisations catholiques auraient été réunies. La *Fédération des cercles catholiques* y aurait eu son siège. Au plan

---

103. Cf. *Archives de Villermont*, E II 5, lettres d'Auguste Beckers au comte de Villermont, Ixelles, les 11 et 23 juin 1866.

104. Cf. *Papiers Kervyn de Lettenhove*, K 3, lettre du vicomte E. de Kerckhove au baron J.-C.-M.-B. Kervyn de Lettenhove, Malines, le 1er novembre 1870.

105. Cf. *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer...*, t. III, p. 350.

local, l'établissement aurait joué un rôle semblable à celui des cercles catholiques établis dans une vingtaine de villes.

A plusieurs reprises, des appels furent lancés en faveur de la *Fédération catholique*. En novembre 1868, une société financière fut projetée en vue de l'achat d'une propriété de M. Goemaere<sup>106</sup>. Frédéric Delmer fut chargé de rédiger les statuts tandis que Victor Henry en établissait le prospectus<sup>107</sup>. La Droite parlementaire montrait peu d'enthousiasme. L'affaire piétina. Lors de la première assemblée générale de la *Fédération des cercles catholiques* réunie à Malines le 18 avril 1869, A. Neut fit de la publicité en faveur du projet<sup>108</sup>. Il ne parvint cependant pas à mobiliser des partisans en province. Aucun d'eux ne participa à la réunion qui se tint le 27 avril 1869 chez F. Delmer en vue de la constitution de la société<sup>109</sup>. A. Neut, qui avait été un des promoteurs du projet, ne lui manifestait d'ailleurs plus beaucoup d'intérêt. La cause profonde de cette attitude semble être davantage de nature personnelle que motivée par des implications politiques. Selon Alexandre Delmer, Neut avait commencé à bouder le projet à la suite de différends qui s'étaient élevés entre Frédéric Delmer et le fils du directeur de *La Patrie*, Gustave Neut, en mai et juin 1869<sup>110</sup>.

Malgré ces réticences, Frédéric Delmer persista. Le 21 juin 1869, il procéda au local de l'*Association constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles à la constitution définitive de la *Fédération catholique*<sup>111</sup>. Au cours de la séance, présidée par A. Nothomb, une circulaire indiquant les bases de l'institution fut

---

**106.** Le bien de M. Goemaere, propriétaire du *Courrier de Bruxelles*, était probablement situé à la Montagne de la Cour. Cf. *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer...*, t. III, p. 82.

**107.** *Ibidem*, t. III, p. 346. Sur le journaliste catholique Victor Henry (1832-1896), voir notre notice dans la *Nouvelle Biographie nationale*, t. I, 1988, p. 160-163.

**108.** Cf. *Fédération des Cercles catholiques. Assemblée Générale des délégués des cercles fédérés, tenue à Malines le 18 avril 1869*, Gand, 1869, p. 11.

**109.** Cf. *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer...*, t. III, p. 437.

**110.** *Ibidem*, t. III, p. 445, 470-479.

**111.** *Ibidem*, t. III, p. 479. Frédéric Delmer était vice-président de l'*Association constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles depuis le 15 avril 1867.

rédigée<sup>112</sup>. Une quarantaine de sympathisants y apposèrent leur signature. Un comité d'exécution composé du baron d'Anethan, du baron van Caloen de Gourcy, de MM. de Cannart d'Hamale, Frédéric Delmer, du vicomte Eugène de Kerckhove, d'Adyle Mulle de Terschueren, Amand Neut, Alphonse Nothomb, Emile Poncelet et du baron de Turck de Kersbeek, fut nommé. Au terme de la réunion, on décida de lancer une souscription en vue de la constitution d'une société en commandite dont le capital s'élèverait à un million de francs. L'article 4 des statuts prévoyait que la société serait constituée pour un terme de trente ans, à partir du jour où le quart (250.000 francs) de son capital en actions serait souscrit. Malgré les appels réitérés du vicomte de Kerckhove et Frédéric Delmer, les fonds récoltés demeurèrent nettement insuffisants. Le 20 novembre 1869, Alexandre Delmer, peu confiant dans la réussite du projet de son frère, notait dans son journal que «quelques curés de la ville ont pris une action»<sup>113</sup>. Le premier appel de fonds ne rapporta que 16.500 francs<sup>114</sup>. On était loin des sommes exigées par les statuts pour procéder à la constitution définitive de la *Fédération catholique* !

Le 1<sup>er</sup> mai 1870, lors de l'assemblée générale de la *Fédération des cercles catholiques* tenue à Gand, F. Delmer revint à la charge. Il retraça l'histoire du projet, défini les objectifs de la société et relut la circulaire du 21 juin 1869<sup>115</sup>. Il proposa de constituer une société financière en commandite au capital de 300.000 francs en vue de l'achat de l'hôtel Sécus situé rue Neuve à Bruxelles. Des participants peu convaincus de l'utilité du projet redoutaient surtout les charges nouvelles qu'il imposerait aux catholiques. Au terme de la discussion, l'assemblée ajourna le projet tout en invitant les délégués à s'en occuper. Hormis quelques souscriptions isolées, le congrès n'avait pas fait progresser le projet. L'existence d'un cercle central à Bruxelles paraissait toujours hypothétique. Une minorité de catholiques, soucieuse de développer les sociétés politiques, y était favorable, mais la Droite parlementaire et surtout les bailleurs de fonds potentiels n'étaient guère partisans du projet. Nous retrouvons ici l'opposition entre les partisans d'une organisation politique centralisée, dont

---

112. Cf. *Archives de la cure de Sainte-Gudule à Bruxelles*, XVII Varia, circulaire de la *Fédération catholique*, s.d.

113. Cf. *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer...*, t. III, p. 606.

114. Cf. *Fédération des cercles catholiques. Deuxième assemblée générale annuelle des délégués des cercles fédérés tenue à Gand le 1<sup>er</sup> Mai 1870*, Gand, 1870, p. 53.

115. *Ibidem*, p. 48-53.

Frédéric Delmer et le vicomte de Kerckhove étaient les porte-parole, et les catholiques désireux de préserver leur indépendance et leurs finances.

En mars 1871, le projet de fondation d'un cercle central à Bruxelles fut amendé. La Commission centrale de la *Fédération des cercles catholiques* décida à l'unanimité de louer un local en vue de la constitution d'une *Société centrale catholique*. Lors de l'assemblée générale de la *Fédération des cercles catholiques* tenue à Bruxelles le 1<sup>er</sup> mai 1871, des précisions furent apportées quant à son financement: «La Société se composerait d'un nombre illimité de membres payant une rétribution annuelle à fixer, et la plus faible possible, par exemple 5 ou 6 francs»<sup>116</sup>. Neut espérait que la société rassemblerait rapidement deux mille membres qui procureraient chaque année un capital de 10 à 12.000 francs. Les sommes versées par les sociétés (l'*Association constitutionnelle conservatrice* et la *Société d'Emulation*) qui occuperaient régulièrement les salons du cercle ou qui y auraient leur siège constitueraient également un apport financier. A l'exemple du *Cercle Concordia* à Liège, on projetait aussi de convertir le rez-de-chaussée en magasins loués qui apporteraient des revenus supplémentaires à la société. Le projet adopté à la presque unanimité des voix demeura cependant lettre morte. Dans la recherche des causes de cet échec, outre le peu d'enthousiasme de la Droite parlementaire et l'apathie de la bourgeoisie catholique de Bruxelles, la discussion de 1871 nous révèle un autre élément. L'*Association constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles voyait d'un mauvais oeil la création d'un cercle catholique dans la capitale, qui ne serait pas soumis à sa direction. Les fonds récoltés par le cercle catholique central devaient être versés, selon F. Delmer, à l'*Association constitutionnelle conservatrice* et non à la *Fédération des cercles catholiques*. Depuis qu'il avait lancé l'idée de fonder un cercle catholique central sous l'égide de la *Fédération*, c'était la première fois que F. Delmer projetait d'en confier la gestion à l'*Association constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles. Nous ne disposons d'aucun élément permettant d'expliquer cette attitude qui parut surprenante aux observateurs contemporains. Neut s'insurgea contre cet amendement qui bouleversait le projet. Victime des contradictions et des réticences que nous avons déjà soulignées, la *Société centrale catholique* ne vit jamais le jour.

L'idée de fonder un cercle catholique dans la capitale refit surface au début du mois d'août 1874. Elle émanait de l'*Association*

---

116. Cf. *Fédération... 3<sup>e</sup> assemblée générale... Bruxelles, le 23 Avril 1871, Gand, 1871, p. 26-28, et d'une manière générale, p. 26-41.*

*constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles. Le *Courrier de Bruxelles* annonça cette «heureuse initiative» le 9 août<sup>117</sup>. Dans l'esprit de l'association bruxelloise, la nouvelle institution devait jouer le rôle d'un cercle catholique central. Le projet se situait donc dans la même perspective que les tentatives d'établissement d'une «*Fédération catholique*» imaginées en 1869-1871 par le vicomte Eugène de Kerckhove et par Frédéric Delmer, vice-président de l'*Association constitutionnelle conservatrice*. A long terme, le cercle central aurait pu regrouper toutes les sociétés catholiques de la capitale. La réalisation de cette idée exigeait cependant du temps et de l'argent : elle supposait, en effet, l'appui moral et la participation financière des provinciaux catholiques.

Afin d'éviter un nouvel échec, des particuliers constituèrent en dehors de l'*Association constitutionnelle conservatrice* une commission destinée à établir un cercle catholique à Bruxelles<sup>118</sup>. Elle était surtout composée d'ultramontains qui siégeaient au Conseil de la *Conférence de Saint-Vincent-de-Paul*, qui travaillaient dans la presse ou qui, à partir de 1875, seront particulièrement actifs au sein de la *Confrérie de Saint-Michel*<sup>119</sup>. Il s'agissait d'un mouvement spontané. Ni l'*Association constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles, ni les dirigeants de la *Fédération des cercles catholiques* n'avaient été avertis.

Les membres de la commission constituante — dont Guillaume Lebrocq<sup>120</sup>, rédacteur en chef de *La Cloche du Dimanche*, était la

**117.** Cf. *Courrier de Bruxelles*, 9 août 1874, p. 1 et 2. Les premières années du *Cercle catholique* de Bruxelles sont évoquées dans la brochure intitulée *Cercle catholique de Bruxelles. Assemblée générale du 25 janvier 1876. Allocution de M. Beckers, président. Rapport des secrétaires*, Bruxelles, 1876.

**118.** Cf. *La Cloche du Dimanche*, 16 août 1874, p. 1; *Courrier de Bruxelles*, 18 août 1874, p. 1; *Journal de Bruxelles*, 29 août 1874, p. 2; *La Patrie*, 20 août 1874, p. 1.

**119.** La commission constituante était composée de l'avocat Auguste Beckers, président; Paul Crockaert, vice-président; Guillaume Lebrocq, secrétaire-rapporteur; Louis Hacault et Dralants, secrétaires; l'avocat Charles Féron, Robyns d'Inkendaale, le comte Charles-Antoine de Villermont, le lieutenant-général Capiaumont, membres. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 17 octobre 1874, p. 1-2. Sur l'ultramontanisme belge et sur la *Confrérie de Saint-Michel*, voir : E. LAMBERTS, *Het ultramontanisme in België, 1830-1914*, dans *De Kruistocht tegen het Liberalisme*, Louvain, 1984, p. 38-63.

**120.** Voir sur ce personnage notre notice dans la *Nouvelle Biographie Nationale*, t. I, 1988, p. 228-233.

cheville ouvrière —, adoptèrent un point de vue différent de celui de l'*Association constitutionnelle conservatrice*. Abandonnant l'idée d'un cercle central, ils jetèrent les bases d'une société dont l'activité serait limitée à la ville de Bruxelles. Selon eux, la nouvelle société devait arborer franchement le drapeau catholique, y compris sur le terrain politique<sup>121</sup>. Un règlement provisoire fut rédigé dans ce sens le 13 août 1874<sup>122</sup>.

La rapidité et surtout le secret avec lesquels l'opération avait été menée ne plurent guère à l'*Association constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles qui voyait ainsi son projet lui échapper. Elle convoqua ses membres à une assemblée générale, qui se réunit sous la présidence de Frédéric Delmer le 1<sup>er</sup> septembre 1874<sup>123</sup>. Guillaume Lebrocq, en qualité de rapporteur de la commission constituante, fit connaître les buts et les résultats des démarches entreprises par ses amis. Après une longue délibération, l'*Association conservatrice* bruxelloise accepta finalement de prêter son concours à l'entreprise.

Le 18 août 1874, la société fut définitivement établie sous le titre de *Cercle catholique*. Le projet de règlement fut discuté et les buts de la nouvelle association furent précisés. Il s'agissait de «fournir aux catholiques de Bruxelles et des faubourgs un lieu de discussion commun, des récréations mêlant l'utile à l'agréable, un moyen de se mieux connaître, de stimuler l'action commune, de permettre en un mot aux forces catholiques bruxelloises de s'unifier, de s'organiser pour toutes les oeuvres qui sont de leur compétence»<sup>124</sup>.

Voulant s'assurer l'appui de l'Eglise, Auguste Beckers se rendit en septembre à Malines pour présenter l'oeuvre aux autorités ecclésiastiques. Il y fut bien accueilli et le Cardinal Dechamps adressa sa bénédiction à la nouvelle société<sup>125</sup>.

Le 10 octobre 1874, le Cercle entra en possession d'un local provisoire, un vaste immeuble situé rue des Pierres, 78. Au rez-de-chaussée, trois pièces servaient de café-restaurant. Le premier étage était tout entier occupé par une vaste salle de réunion. S'inspirant

121. Cf. *La Cloche du Dimanche*, 23 août 1874, p. 1.

122. Cf. *Cercle catholique de Bruxelles. Règlement*, Ixelles, 1874.

123. Cf. *Archives Delmer, Journal*, 1<sup>er</sup> et 14 septembre 1874; *Courrier de Bruxelles*, 3 septembre 1874, p. 1; *La Cloche du Dimanche*, 6 septembre 1874, p. 1; *Journal de Bruxelles*, 3 septembre 1874, p. 1.

124. Cf. *La Patrie*, 20 août 1874, p. 1.

125. Cf. *Archives de Villermont*, II D 3, lettre d'Auguste Beckers au comte Ch.-Ant. de Villermont, Bruxelles, 19 septembre 1874.

vraisemblablement de la première idée du cercle central, on y avait adjoint un hôtel de vingt chambres réservé aux membres des cercles fédérés et aux ecclésiastiques. Le règlement intérieur de l'établissement respectait strictement les principes catholiques. Les jours maigres, par exemple, aucune viande n'y était servie.

Le local fut solennellement béni, le 15 octobre 1874, par l'abbé Van Cauwelart, curé de Saint-Nicolas, la paroisse du Cercle<sup>126</sup>. Le même jour, une assemblée générale réunit les 400 membres que comptait déjà la société. Le mandat de la Commission constituante étant venu à expiration, un Comité provisoire de treize membres fut élu. Huit jours plus tard, six membres furent adjoints au Comité et deux membres furent désignés pour remplacer deux élus qui s'étaient désistés<sup>127</sup>.

L'inauguration officielle du *Cercle catholique* de Bruxelles eut lieu le 11 novembre 1874. A cette date, le doyen Nuyts célébra une messe à la cathédrale. Après l'office, Mgr Cartuyvels, vice-recteur de l'Université de Louvain, prononça un discours dans lequel il insista sur le caractère catholique de l'oeuvre. Un banquet réunit ensuite 500 convives en la salle de l'*Univers*, rue des Brigittines, près de l'église de la Chapelle.

Le succès de la nouvelle association dépassa rapidement les espérances des fondateurs. Au début du mois de novembre, 750 catholiques s'étaient inscrits au Cercle. Dès le 4 novembre, le Comité directeur décida d'agrandir le local et de procéder à de nouveaux aménagements<sup>128</sup>. En janvier 1875, le local fut provisoirement fermé et des travaux de rénovation furent entrepris. Une salle provisoire située Place de la Monnaie fut louée à partir du 13 janvier. Vers la même époque, la commission financière du Cercle acquit au prix de

---

**126.** Cf. *Courrier de Bruxelles*, 17 octobre 1874, p. 1 et 2; *La Cloche du Dimanche*, 18 octobre 1874, p. 2.

**127.** Le Bureau se composait donc de MM. Auguste Beckers, président; Charles Scheuer et le comte Arthur de Hemricourt de Grunne, vice-présidents; Guillaume Lebrocqy et Louis Hacault, secrétaires; F. Crockaert, trésorier et Emile Posschelle, bibliothécaire. Le lieutenant-général Capiaumont, Alexandre Delmer, Edmond de Grand'ry, Eugène de Meeus, le comte Léon de Robiano, Henri d'Ursel, le comte Charles-Antoine de Villermont, R. Charles, Victor Jourdain, le comte Albert de Robiano, Charles Devolder, Honoré De Winde y siégeaient en tant que membres. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 23 octobre 1874, p. 1.

**128.** Cf. *Courrier de Bruxelles*, 7 novembre 1874, p. 2; *Courrier de Bruxelles*, 10 mars 1875, p. 2; *La Cloche du Dimanche*, 31 janvier 1875, p. 2; *La Cloche du Dimanche*, 11 juillet 1875, p. 3.

200.000 francs l'ancienne propriété Adam, située rue Montagne aux Herbes Potagères. Le 27 février 1875, le local de la rue des Pierres fut à nouveau ouvert aux adhérents et, le 7 mars suivant, le restaurant et l'hôtel purent à nouveau accueillir des hôtes.

En mars 1875, la société bruxelloise adhéra à la *Fédération des cercles catholiques*. Auguste Beckers, président du Cercle, fut désigné comme délégué et correspondant de la société auprès de la *Fédération*.

La dernière étape de l'installation du Cercle fut franchie le 15 avril 1875, date à laquelle se tint la deuxième assemblée générale. Les statuts définitifs comprenant 45 articles y furent approuvés. Le lendemain, le Conseil d'administration fut mis en place en remplacement de la Commission provisoire<sup>129</sup>.

Le *Cercle catholique* de Bruxelles était ainsi définitivement installé. Deux déménagements marquèrent cependant encore l'histoire de la société. Le 22 janvier 1878, un nouveau local fut solennellement inauguré au 12, rue d'Assaut<sup>130</sup>. L'ancienne propriété Adam achetée en 1875, dont l'entrée donnait rue Montagne aux Herbes Potagères, avait, en effet, été prolongée jusqu'à la rue d'Assaut. Le nouveau cercle se composait de deux salles de café, d'un restaurant, d'un cabinet de lecture, d'une salle de concert et d'un hôtel de vingt chambres. L'aménagement n'était cependant pas satisfaisant. Le Comité directeur considérait que l'absence d'une grande salle des fêtes était un obstacle au développement du Cercle. C'est pour cette raison que, le 10 avril 1882, lundi de Pâques, le siège de la société fut transféré à la salle Marugg, 15, rue du Bois Sauvage<sup>131</sup>. Selon une tradition déjà établie, le doyen Nuyts célébra à cette occasion une messe à la cathédrale. Un banquet réunit ensuite les membres.

---

**129.** Auguste Beckers fut maintenu dans ses fonctions de président. Le comte Léon de Robiano et le comte Arthur de Hemricourt de Grunne assurèrent la vice-présidence, l'avocat Charles Campioni et Louis Hacault le secrétariat. Les avocats Léon Lejeune et Charles Devolder furent nommés trésoriers et l'avocat Dens, bibliothécaire. Le comte Ludovic d'Ursel obtint la présidence d'honneur et le lieutenant-général Capiaumont la vice-présidence d'honneur. Cf. *La Patrie*, 22 et 23 mars 1875, p. 1.

**130.** Cf. *La Patrie*, 24 janvier 1878, p. 1-2; *Gazette de Liège*, 24 janvier 1878, p. 2 et 25 janvier 1878, p. 2.

**131.** Il s'agissait de l'ancienne salle de concert, dite *Kursaal* Marugg, installée en 1868 sur la propriété de M. Marugg. Cf. *Journal de Bruxelles*, 29 août 1868, p. 2. Sur le transfert du cercle en 1882, voir : *Journal de Bruxelles*, 12 avril 1882, p. 2 et *Courrier de Bruxelles*, 12 avril 1882, p. 1.

Désormais, le *Cercle catholique* disposait d'une des plus belles salles des fêtes de Bruxelles.

### Organisation interne

La société avait été primitivement établie par une Commission constituante de treize membres. Cette dernière avait été remplacée en octobre 1874 par un Comité provisoire de dix-neuf membres. En avril 1875, une assemblée générale désigna les membres du Conseil d'administration. Celui-ci se composait de sept membres — un président, deux vice-présidents, deux secrétaires, un trésorier et un bibliothécaire — auxquels étaient adjoints un nombre de commissaires déterminés par le nombre de membres du Cercle. Lors de sa fondation, le Cercle comptait six commissaires. Le règlement prévoyait cependant que ce chiffre devait être augmenté dans la proportion de un par 50 membres. Les membres du Conseil étaient élus pour deux ans. Ils étaient toutefois rééligibles, ce qui explique la stabilité de l'équipe directrice.

L'accès à la société était soumis à deux conditions. Il fallait être catholique et de bon comportement. Deux membres du Cercle présentaient par écrit le candidat. La demande était alors affichée pendant huit jours au local puis le Conseil décidait au scrutin secret de l'admission. Si l'aspirant obtenait la majorité absolue des suffrages, il était admis et le secrétaire lui envoyait une carte d'adhésion.

Le succès du *Cercle catholique* avait surpris les fondateurs mêmes. Fin octobre 1874, on recensait déjà 500 adhérents. En mars 1875, le chiffre de 1.000 membres était atteint. En 1876, le Cercle comptait 1.000 membres effectifs et 200 membres honoraires; en 1878, 1.250 membres. Un rapport de 1880 signale que le nombre d'adhérents était toujours en progression sensible. Deux ans plus tard, on annonça l'inscription de 82 nouveaux candidats et, en 1883, l'augmentation se poursuivait toujours.

La situation financière du Cercle semble avoir suivi le succès de la société. Les gestionnaires eurent apparemment de gros moyens à leur disposition. Ainsi, en 1875, la propriété Adam avait été acquise au prix de 200.000 francs. Un rapport de 1878 rappelait que l'acquisition de terrains, la construction de nouveaux bâtiments et les travaux d'appropriation du Cercle avaient coûté un million de francs<sup>132</sup>. Malgré les nombreux investissements, il semble que les difficultés n'aient pas manqué. Dès le 31 décembre 1875, le Cercle

---

132. Cf. *La Patrie*, 20 janvier 1878, p. 1.

connut un déficit. Nous publions ci-dessous le détail des comptes de cette année, car il montre combien la gestion d'un cercle catholique pouvait occasionner des frais importants.

*Etat financier du Cercle catholique de Bruxelles  
à la date du 31 décembre 1875<sup>133</sup>*

RECETTES		DÉPENSES		
			Payé	A payer
Obligations	35 300	Frais établissement	7 333,11	740,40
Comptoir général	27 450	Affaire Plincke	14 706,42	100
Prêt	1 000	Loyer	11 069,78	—
Cotisation	13 692	Contributions	546,36	183,10
Quêtes	2 436,39	Gaz	1 666,86	1 029,20
Divers	79	Déficit sur régie	13 322,06	7 583
		Garantie sur propriété	2 000	—
		Intérêts compt. gén.	865,74	—
		Emprunts	512,50	270
		Mobilier	19 756,59	2 171,17
		Frais généraux	3 214,31	1 687,13
		Vins	4 401,07	
<b>Total</b>	<b>79 957,39</b>	<b>Total</b>	<b>79 394,80</b>	<b>13 734</b>

**Solde** : déficit de 563,59 F

Les revenus n'étaient guère importants. Les cotisations constituaient l'apport le plus régulier. L'exploitation de l'hôtel du cercle s'avéra à ses débuts fort incertaine. Quoique les archives ne soient pas très explicites à ce sujet, il semble que le Comité directeur ait été victime d'une escroquerie. Dès le début, l'exploitation fut mise en régie au profit d'un certain Guillaume Plincke. Des difficultés surgirent et l'affaire finit devant le Tribunal de Commerce en janvier 1875. Les comptes de 1875 signalent d'ailleurs que l'affaire Plincke fit

<sup>133</sup>. Cf. *Archives de Villermont*, non classé, Bilan du *Cercle catholique de Bruxelles*, 31 décembre 1875.

perdre 14.806 francs au Cercle. Suite à ces difficultés, l'hôtel fut exploité à forfait par M. Gonez à partir de juillet 1875<sup>134</sup>.

Pour financer de nouvelles constructions, le Comité directeur eut recours à l'emprunt. Ainsi, en novembre 1876, le notaire Henri Scheyven de Bruxelles fut chargé de rassembler un capital de 200.000 francs<sup>135</sup>. En novembre 1880, lorsque le Cercle recherchait un nouveau local approprié à l'accroissement de ses effectifs, une société civile fut reconstituée et un nouvel emprunt de 200.000 francs fut lancé pour faire face aux dépenses<sup>136</sup>. A long terme, l'opération fut une réussite. Un rapport présenté à l'assemblée générale de janvier 1883 annonça que la situation financière était en bonne voie<sup>137</sup>.

Le *Cercle catholique* de Bruxelles n'hésitait pas à mettre en jeu des sommes importantes pour assurer son succès. Une partie de celles-ci furent consacrées à l'organisation d'activités diverses.

## Activités

La section musicale constitua la première initiative du Comité directeur. Dès le 1<sup>er</sup> novembre 1874, un groupe instrumental ainsi qu'une section chorale furent établis au Cercle<sup>138</sup>. M. Schaeken dirigeait les deux sections. Stéphane d'Alcantara en était le président d'honneur. En 1875, les deux groupes donnèrent plusieurs concerts publics au profit d'oeuvres sociales, notamment pour les victimes d'inondations qui avaient eu lieu dans le Midi de la France. Trois ans

---

**134.** Nous ignorons les causes du différend. Le 28 décembre 1874, L. d'Ursel écrivait toutefois au comte de Villermont : «Ce que vous me dites du *Cercle catholique* ne me paraît pas réjouissant du tout et notre pauvre ami Beckers doit être au désespoir, c'est donc une chose absolument nécessaire dans la défense de Dieu que les honnêtes gens soient toujours dupes des fripons» (*Archives de Villermont*, II A 36, Pau, le 28 décembre 1874). Cf. également Tongres, Stadsarchief, *Fonds de Grunne* 1, lettre de G. Lebrocqy au comte A. de Grunne, Ixelles, 12 juillet 1875 et lettre de A. Beckers au comte A. de Grunne, Bruxelles, 29 juillet 1875. Sur Jules-Victor Gonez, ancien président du *Cercle Saint-Joseph* à Tournai, voir *De Brusselaer*, 27 février 1876.

**135.** Tongres, Stadsarchief, *Fonds de Grunne* 2, lettre du notaire Henri Scheyven au comte A. de Grunne, 3 novembre 1876.

**136.** *Archives de Villermont*, II A 9, lettre d'Auguste Beckers au comte de Villermont, Woluwé-Saint-Lambert, 7 novembre 1880.

**137.** Cf. *Courrier de Bruxelles*, 26 janvier 1883, p. 1 et 2.

**138.** Sur les débuts de la section musicale du *Cercle catholique* de Bruxelles, voir entre autres : *La Cloche du Dimanche*, 8 novembre 1874, p. 2.

plus tard, la section chorale participa au concours organisé par *La Concorde* de Bruges et y obtint un premier prix dans la première catégorie. Les liens entre les membres de ces groupements étaient encore renforcés par des activités extérieures. Ainsi, en mai 1881, cinquante-deux d'entre eux partirent en excursion aux ruines de l'abbaye de Villers.

En août 1875, une section littéraire se forma au sein du Cercle. Son président, le comte Charles-Antoine de Villermont et son secrétaire, Charles Campioni, furent chargés d'élaborer un règlement<sup>139</sup>. Dès janvier 1876, les quarante-cinq membres de la section tinrent leurs séances. Tous les quinze jours, ils se réunissaient pour discuter de sujets variés. Il semble cependant que l'existence du groupement n'ait été qu'éphémère. En mai 1881, lors de la treizième assemblée générale de la Fédération, le Cercle annonça, en effet, qu'une section littéraire était en voie de formation<sup>140</sup>. Notons également que, à côté de la section francophone, il existait un groupe flamand, et que le Cercle contribua également à la mise sur pied d'une section locale du *Dauidsfonds*.

Pour compléter la formation acquise au sein des sections littéraires, le Comité directeur organisa des conférences ouvertes à tous les membres du Cercle. La liste non exhaustive présentée à la page suivante donne un aperçu des orateurs invités et, dans la mesure du possible, des questions traitées au cours de ces réunions<sup>141</sup>.

---

**139.** Cf. *Cercle catholique de Bruxelles. Assemblée générale du 25 janvier 1876...*, p. 16-17; *Journal de Bruxelles*, 14 août 1875, p. 1.

**140.** Cf. *Fédération des Cercles catholiques et des Associations conservatrices. 13e Assemblée générale annuelle tenue à Alost les 14 et 15 Mai 1881*, Gand, 1881, p. 17. Voir également à ce sujet : *Section littéraire du Cercle catholique de Bruxelles. Rapport sur les travaux académiques 1881-1882*, Bruxelles, 1882.

**141.** La liste des conférences a été établie par un dépouillement exhaustif, pour la période 1874-1884, des journaux suivants : *La Cloche du Dimanche*, *Courrier de Bruxelles*, *Journal de Bruxelles*, *La Patrie*, *Bien Public*.

DATE DE LA CONFÉRENCE	ORATEUR	SUJET
1875 - 17 avril	J.-B. Coomans	Le libéralisme depuis Adam jusqu'à nos jours
1875 - 14 décembre	- G. Lebrocqy - L. Collinet - comte Duval de Beaulieu - Mgr Perché (évêque de Nouvelle-Orléans)	- Nostradamus - La Libre-Pensée - Le spiritisme - Les devoirs des catholiques
1877 - 21 février	A. De Le Court	Insuffisance de la raison, nécessité de la foi
1877 - mars	G. Verspeyen	Influence de la presse
1877 - 16 novembre	Dr Chavée	—
1878 - 9 janvier	comte E. du Chastel	Le Maroc
1878 - 1879	- de Moreau d'Andoy - A. De Le Court - G. Lebrocqy - Père Jouin - L. Collinet - G. Verspeyen - comte Duval de Beaulieu - J.-B. Coomans - abbé Beaunard	— — — — — — — — —
1879 - 3 février	Raingearde	De l'origine des mondes
1879 - 5 février	A. Doucet	Révision de la loi de 1842
1879 - 11 février	M. Levie	La Charité
1879 - 17 février	L. Hacault	La franc-maçonnerie dans l'école
1879 - 19 février	abbé Loyer	—
1879 — 3 mars	L. Hacault	La franc-maçonnerie dans l'école
1879 - 24 mars	Van Geetruye	Mission de la Belgique en Europe
1880 - 25 février	Père Verbeke	Goliath et David

1880 - 1881	Père Jouin	Persécution religieuse en France
1881 - 1882	- L. Collinet - G. Verspeyen  - Père Mazoyer  - abbé Loyer	- La fin du XIX <sup>e</sup> siècle - Le devoir de la vie publique - Syrie, Egypte, Arménie - Afrique centrale

Une section de gymnastique fut fondée en août 1876<sup>142</sup>. Elle remporta un grand succès. Un mois après sa fondation, soixante-huit membres y étaient inscrits. Ils payaient une cotisation de trois francs. Le comte de Grunne avait été choisi comme président d'honneur du groupe et Frédéric Nolet de Brauwere avait été nommé président de la section. A partir de 1878, les cours de gymnastique furent complétés par des cours d'escrime.

La section dramatique fut établie avec quelque retard par rapport aux autres groupements<sup>143</sup>. Peut-être faut-il y voir l'influence de tout un groupe de pensée catholique hostile à ce genre d'activité<sup>144</sup>. Quoi qu'il en soit, la section vit le jour le 9 décembre 1879. Dès le 25 janvier 1880, elle présenta un drame historique : *Olivier van den Tympele*, oeuvre d'un membre du Cercle. En 1891, la troupe comportait trente et un acteurs, et elle donnait régulièrement des représentations au profit des oeuvres, notamment en faveur des écoles catholiques.

D'autres animations plus ponctuelles permettaient aux sociétaires de se rencontrer et de resserrer les liens. Ainsi, des séances de prestidigitation, la présentation des dernières nouveautés technologiques (tel le phonographe) furent organisées. Chaque année, la fondation du Cercle était commémorée par une messe et un grand banquet. Enfin, de façon plus informelle, les membres avaient la possibilité de se rendre au Cercle tous les jours jusqu'à minuit. Ils pouvaient s'y faire servir un repas ou des rafraîchissements, lire des journaux, discuter ou s'adonner à divers jeux.

**142.** Cf. *La Cloche du Dimanche*, 13 août 1876, p. 3.

**143.** Cf. *Fédération... 13e assemblée... Alost, les 14 et 15 Mai 1881*, p. 17.

**144.** Une lettre d'Auguste Beckers au comte de Villermont confirme cette hypothèse : «La demande des représentations dramatiques faite hier soir a été une surprise (...). Il faut éviter les représentations, vous vous rappelez la discussion à ce sujet à la réunion de la *Confrérie de Saint-Michel*» (Cf. *Archives de Villermont*, II A 9, lettre d'Auguste Beckers au comte de Villermont, le 6 février 1877). Voir également *Archives Croy*, A 11, *Confrérie de Saint-Michel*, procès-verbal de la séance du 8 janvier 1877.

Le Cercle s'intéressa également à des activités à caractère social. Entre 1878 et 1881, une *Oeuvre de Placement* fut établie<sup>145</sup>. Son comité se composait en 1881 de C. Verbeke, A. Rosman, J. Witteroos, E. Otto, N. Plissart, A. Legrand, L. Lejeune et Ch. Jacobs. Les buts de la section étaient doubles : il s'agissait de «procurer aux ouvriers le travail dont ils ont besoin, tout en sauvegardant leurs intérêts religieux et moraux; l'oeuvre fournira également aux patrons des employés dignes de confiance»<sup>146</sup>. Le Cercle prit encore deux initiatives dans le même domaine. D'une part, il établit, en 1878, un livre d'annonces dans le but de favoriser les activités commerciales des sociétaires. D'autre part, lors de l'assemblée générale du 9 janvier 1883, les membres décidèrent de constituer une *Société d'Economie*<sup>147</sup>. Il s'agissait, en fait, d'établir une caisse d'épargne au sein du Cercle. Suite à cette constitution, les premiers versements furent effectués le 9 février de la même année.

Le *Cercle catholique* de Bruxelles hésita longtemps avant de se lancer directement dans l'action politique. Il se consacra d'abord aux oeuvres de propagande. Dès le 15 novembre 1875, il participa avec les cercles catholiques de Malines, Wavre et Nivelles à une réunion destinée à promouvoir la lecture de la presse catholique. Un comité permanent chargé du colportage des journaux catholiques fut institué au Cercle<sup>148</sup>. Les ressources du groupement provenaient essentiellement de cotisations volontaires et de subsides accordés par l'*Oeuvre de la bonne presse* établie à Louvain. Ainsi, pour «combattre les ravages de la presse libérale», le *Cercle catholique* de Bruxelles s'entendit avec un vendeur qui distribuait dans la capitale le *Courrier de Bruxelles*, le *Journal de Bruxelles*, le *Courrier belge*, *La Belgique*, *La Cloche*, *La publicité catholique*, *La Paix*, le *Bien Public* et l'*Ami de*

---

145. Lors de la 11e assemblée générale de la *Fédération* qui se déroulait à Saint-Nicolas les 26 et 27 avril 1879, le *Cercle catholique* de Bruxelles signala qu'il avait établi en 1878 l'*Oeuvre du Patronat*. Lors de la 13e assemblée générale de la même *Fédération* tenue à Audenaerde les 14 et 15 mai 1881, le même Cercle annonça que l'*Oeuvre du placement* était établie depuis un an en ses locaux. La création de l'oeuvre fut, d'autre part, annoncée par le *Journal de Bruxelles* du 15 décembre 1881, p. 1.

146. Cf. *Archives de Villermont*, II A 9, Cercle catholique, projet de patronat pour ouvriers catholiques.

147. Cf. *Journal de Bruxelles*, 26 janvier 1883, p. 1.

148. Cf. *Cercle catholique de Bruxelles. Assemblée générale du 25 janvier 1876...*, p. 12. Sur l'oeuvre de la bonne presse et du colportage des journaux catholiques, voir : M. DECOUX, *La Fédération des sociétés ouvrières catholiques de 1867 à 1886*, mém. dactyl., Louvain, 1958, t. I, p. 25, 30-31.

*l'Ouvrier*. Les journaux déjà lus par les sociétaires étaient également utilisés. Une boîte fut placée au local pour recueillir ces feuilles qui étaient ensuite envoyées en seconde lecture par les soins de l'*Oeuvre de la bonne presse*. Le Cercle soutint également la fondation de l'hebdomadaire *De Brusselaer*, dirigé par Honoré De Winde<sup>149</sup>. En 1877, cette feuille était tirée chaque dimanche à 2.000 exemplaires.

Le *Cercle catholique* était étroitement lié à l'*Association constitutionnelle conservatrice* de Bruxelles. D'après le *Courrier de Bruxelles*, l'initiative de fonder un cercle catholique appartenait à l'*Association*. Nous avons cependant montré précédemment dans quelle mesure l'*Association* bruxelloise prit ses distances lorsque les ultramontains jetèrent les bases de la société en août 1874<sup>150</sup>. Sans entraver ouvertement le projet lancé à l'époque, l'*Association* adopta une politique attentiste et s'abstint d'intervenir directement dans la constitution des statuts du nouveau Cercle. Cette attitude était probablement destinée à rassurer les membres de l'*Association* qui craignaient que le Cercle ne mît en péril la société politique bruxelloise. Dès leur fondation, les deux groupements furent cependant assez proches, voire même complémentaires. Au plan des hommes, on retrouve les mêmes personnalités dans les deux organisations. Ainsi, Auguste Beckers, président du *Cercle catholique*, occupa le même poste au sein de l'*Association constitutionnelle conservatrice*. Dès le mois de mars 1875, le Cercle mit ses locaux à la disposition de l'*Association constitutionnelle conservatrice*. Cette proximité était telle que, en 1883, on considérait que les deux sociétés étaient les deux branches d'un même ensemble :

«Malgré son administration et ses finances séparées, l'*Association constitutionnelle conservatrice* constitue en quelque sorte la section politique du Cercle, d'autant plus que dans les localités de moindre importance, où le personnel est insuffisant, le Cercle s'occupe lui-même du travail électoral. Aussi avons-nous abrité l'*Association constitutionnelle* sous notre toit pour lui faciliter les moyens de consacrer à ce travail tous ses efforts»<sup>151</sup>.

Le Cercle dut cependant parcourir un long chemin avant de parvenir à l'activité politique décrite en 1883. Les luttes idéologiques qui se déroulaient au sein de la société étaient en partie responsables de cette situation. Ultramontains et catholiques libéraux s'affrontaient,

---

149. Voir sur ce journal : A.J. VERMEERSCH, *Répertoire de la presse bruxelloise I (A-K)*, (C.I.H.C. Cahiers 42), Louvain-Paris, 1965, p. 93.

150. Cf. *supra*, p. 42.

151. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 26 janvier 1883, p. 1.

en effet, au *Cercle catholique*. Dans une lettre adressée le 14 mai 1875 au baron Jean-Baptiste Béthune, Auguste Beckers évoquait les difficultés auxquelles il était confronté en tant que président du *Cercle catholique* de Bruxelles. «Le venin du catholicisme libéral circule encore dans les veines de bien des gens», écrivait-il à son ami ultramontain<sup>152</sup>. Il rappelait également dans cette correspondance qu'il avait accepté la présidence pour empêcher qu'elle ne tombât entre les mains de gens qui ne partageaient pas leurs vues. En 1878, les tensions n'étaient pas encore apaisées puisque Charles Périn annonçait dans une lettre au comte de Villermont que «les catholiques libéraux ont échoué dans leurs manoeuvres»<sup>153</sup>.

Les luttes intestines expliquent sans doute pourquoi le rapport présenté à l'assemblée annuelle en janvier 1878 signalait avec regret que le Cercle n'avait pu entreprendre le travail électoral souhaité<sup>154</sup>. Son action se faisait surtout sentir dans le domaine des oeuvres religieuses à caractère politique. A cette époque, la société s'occupait de propagande en faveur des écoles catholiques, elle avait vigoureusement protesté contre l'établissement d'un cimetière «gueux» à Evere et avait lancé une pétition contre les cortèges libéraux attaquant la religion. Une seule action constituait une prise de position directe dans le domaine politique : le Cercle avait signé le 26 janvier 1877 le manifeste envoyé par les 64 cercles catholiques à la Droite parlementaire pour réclamer la répression des fraudes électorales<sup>155</sup>.

A partir de 1878, le *Cercle catholique* commença à s'intéresser de plus près à la vie politique. Un appel dans ce sens fut lancé à l'approche des élections législatives du 10 juin 1878 par le *Courrier de Bruxelles*. Afin d'amener les membres du Cercle à prendre une part active aux élections, la feuille dirigée par Alexandre Delmer publia à cette occasion un article dans lequel elle déclarait : «Il serait grand temps que le *Cercle catholique* prît la direction de nos affaires et rappelât aux honnêtes Bruxellois qu'ils ont, comme les autres Belges, des droits à exercer et surtout des devoirs à remplir»<sup>156</sup>. Le journal dénonçait aussi l'absentéisme des quatre cinquièmes du corps électoral

---

152. Cf. *Archives Béthune*, cor. diverses, 0642319, lettre d'Auguste Beckers à J.-B. Béthune, Bruxelles, le 14 mai 1875.

153. Cf. *Archives de Villermont*, II A 17, lettre de Ch. Périn au comte Ch.-Ant. de Villermont, Louvain, le 26 août 1878.

154. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 2 février 1878, p. 1 et 2.

155. Cf. *Journal de Bruxelles*, 28 février 1877, p. 2.

156. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 28 mai 1878, p. 1.

catholique lors des élections provinciales du 25 mai précédent. Le choix d'Auguste Beckers, président du *Cercle catholique*, comme candidat catholique à la Chambre des représentants lors des élections législatives du 10 juin 1878, constitua une manifestation directe de l'évolution de la société catholique bruxelloise. Sous le gouvernement libéral dirigé par Frère-Orban, entre 1878 et 1884, le *Cercle catholique* de la capitale affirma, en effet, à plusieurs reprises, des positions politiques.

La «guerre scolaire» des années 1879 à 1884 incita particulièrement le Cercle à sortir de sa réserve et à adopter une politique catholique plus militante. Dès le 16 décembre 1878, les délégués de la *Fédération* se réunirent au *Cercle catholique* de Bruxelles pour protester contre les projets scolaires du gouvernement<sup>157</sup>. En janvier 1879, lors de l'assemblée générale annuelle, A. Lejeune et A. Beckers exhortèrent les membres de la société à la résistance «légale»<sup>158</sup>. Le Cercle adhéra à la lettre collective des évêques sur l'enseignement primaire<sup>159</sup> et, en mars de la même année, il fit circuler une pétition protestant contre la politique scolaire gouvernementale. Celle-ci fut adressée à la Chambre des représentants. Le 14 mai 1879, une circulaire de la section du *Denier des écoles catholiques* nouvellement créée<sup>160</sup> fut envoyée aux catholiques de la capitale pour solliciter leur aide. Des livrets de «dizainiers», comprenant chacun dix souscripteurs avec une cotisation de 25 centimes, furent mis en circulation. Des troncés disposés en divers endroits permirent de rassembler des fonds. La *Jeune Garde catholique* établie au Cercle mit également ses forces à la disposition de l'enseignement libre<sup>161</sup>. Entre janvier 1879 et janvier 1880, elle parvint à récolter 17.074 francs en organisant des fêtes ou en collectant dans les rues.

---

157. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 17 décembre 1878. Sur le projet de loi Van Humbeeck et ses retombées, voir : J. LORY, *La résistance des catholiques belges...*, p. 729-747.

158. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 27 janvier 1879, p. 2 et 30 janvier 1879, p. 1 et 2.

159. Cf. Archives de l'Archevêché de Malines, *Fonds Dechamps*, VIII 1 C, adresse du *Cercle catholique* de Bruxelles, 10 janvier 1879.

160. Le comité était présidé par le comte de Villermont; A. Pluntz exerçait la fonction de secrétaire. Cf. *Archives de Villermont*, II A 9, circulaire du Cercle catholique de Bruxelles, 14 mai 1879.

161. Cf. *Courrier de Bruxelles*, 29 janvier 1880, p. 1.

Au début des années 1880, le *Cercle catholique* apparut souvent dans l'actualité politique. En juillet 1880, la société protesta contre la rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et le Saint-Siège. A la même époque, le *Cercle catholique* de la capitale devint le lieu de réunion habituel de la *Fédération des cercles catholiques et des associations conservatrices*. Les délégués des cercles fédérés et le Bureau de l'organisation y tenaient leurs séances. Le Cercle fut donc amené à jouer en partie le rôle du *Cercle catholique central* que F. Delmer et le vicomte de Kerckhove avaient souhaité constituer dans la capitale dix ans plus tôt. Le choix de Bruxelles comme siège de la *Fédération* demeura cependant officieux. Il était dicté par des raisons pratiques : les communications rapides permettaient d'amener facilement les délégués provenant de toutes les régions du pays.

En 1883-1884, le *Cercle catholique* de Bruxelles ne joua un rôle déterminant ni dans les négociations en vue du rapprochement entre la *Fédération* et la Droite parlementaire, ni dans le mouvement programmatique lancé par *Le Constitutionnel du Limbourg belge*, le *Courrier de Bruxelles* et soutenu par la *Confrérie de Saint-Michel*<sup>162</sup>. En évoquant la phase organique de cette campagne, A. Delmer écrivait à G. Kurth à propos du *Cercle catholique* de Bruxelles : «... J'ai vu ensuite M. Beckers, président de notre société catholique. De là, aucune initiative à attendre : le terrain est mauvais, les éléments manquent, etc. Bref, je crois que c'est la province, toi, le curé de Tessengerloo et peut-être quelques membres de Saint-Michel qui devront faire avec moi les frais de l'organisation à Bruxelles»<sup>163</sup>. Si l'*Union nationale pour le redressement des griefs*<sup>164</sup> fut fondée au *Cercle catholique* de Bruxelles le 4 février 1884 et si cette organisation y tint sa première assemblée générale le 21 avril 1884, c'est cependant plus en raison de la position centrale de Bruxelles qu'en raison des sympathies de ses adhérents pour le programmatisme. La plupart des membres du Cercle se sentaient peu concernés par la transformation de la *Fédération* et par le programmatisme, malgré la conférence mobilisatrice de l'avocat Swaenepoel en janvier 1884.

---

162. Voir à ce sujet J.-L. SOETE, *Les catholiques et la question du programme (1878-1884)*, dans *1884 : un tournant politique...*, p. 45-68.

163. Cf. *Papiers Kurth* (Louvain-la-Neuve), lettre d'A. Delmer à G. Kurth, Bruxelles, 5 novembre 1883.

164. Cf. *Union nationale pour le redressement des griefs. Réunion préalable tenue à Bruxelles le 4 février 1884. Première assemblée générale tenue à Bruxelles, le 21 avril 1884. Deuxième assemblée générale tenue à Louvain le 31 mai 1885*, Bruxelles, 1886.

Seuls quelques dirigeants de tendance ultramontaine, tel le président, A. Beckers, prêtèrent leur concours à l'*Union nationale*. Beckers s'opposa également, à titre individuel, à la révision des statuts de la *Fédération* en février 1884. Il s'agit là d'une prise de position personnelle qui n'engageait que son auteur, et non le Cercle qu'il présidait. L'action entreprise en 1883-1884 par le *Cercle catholique* de Bruxelles ne fut donc pas prépondérante. Notons cependant que, comme la plupart des associations conservatrices et des cercles catholiques du pays, le *Cercle catholique* de Bruxelles envoya une délégation importante à la manifestation catholique qui se déroula à Bruxelles le 7 septembre 1884.

\*  
\* \*

Les pages qui précèdent nous ont permis de retracer les origines, le développement et les activités des associations politiques de la capitale entre 1857 et 1884. L'étude approfondie des structures et du champ d'investigation de ces organisations a mis en lumière le réel souci des catholiques bruxellois d'agir en vue de briser la majorité libérale siégeant à l'Hôtel de ville. Cette entreprise fut toutefois rendue difficile en raison de nombreuses réticences émanant de certaines composantes du monde catholique. La Droite parlementaire, l'aristocratie et les catholiques vivant en province furent globalement opposés à une centralisation des forces politiques dans la capitale. L'histoire de l'*Association constitutionnelle conservatrice* et du *Cercle catholique* de Bruxelles reflète bien les tensions sociales et idéologiques du catholicisme politique de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Notre analyse a également montré que, malgré les divisions et les refus face aux tentatives d'organisation, les catholiques bruxellois ont renforcé leur action politique au cours des années 1870 et 1880.

Les multiples domaines dans lesquels ils intervinrent — presse, culture, oeuvres religieuses et caritatives — contribuèrent à renforcer l'influence du monde catholique. Dès les premières années de leur existence, les sociétés catholiques annoncèrent ainsi le phénomène de polarisation qui allait caractériser les structures catholiques au XX<sup>e</sup> siècle.

## ANNEXES

**Bruxelles**

Dénomination : *Association constitutionnelle conservatrice* (1863)  
*Association conservatrice constitutionnelle* (1878)

Fondation : 20 décembre 1858

Adhésion à la Fédération : 12 novembre 1868

Statuts : 20 janvier 1859  
 16 juillet 1863 (révision)  
 30 avril 1878 (révision)

Comité directeur<sup>165</sup> :

*Président*

... 27 décembre 1858...	Henri Dufour
5 mai 1859...	Louis Robyt
17 juillet 1862 - 1er mars 1867	Chevalier Dieudonné Stas de Richelle <sup>166</sup>
5 octobre 1863 - 9 décembre 1863...	Lieutenant-général Léonard Greindl
30 juillet 1864...	Idem
... 9 avril 1865...	Idem
... 8 avril 1866...	Idem
15 avril 1867 - 14 mars 1876	Alphonse Nothomb
14 mars 1876 - 27 janvier 1878	Baron Jules-Joseph d'Anethan
27 janvier 1878 - 20 juin 1881	Prince Eugène de Caraman-Chimay
février 1882 - 18 mars 1884	Duc d'Ursel
18 mars 1884 - 13 août 1884	Auguste Beernaert
13 août 1884 - 21 février 1892	Alphonse Nothomb
1892...	Baron Oscar Jolly

**165.** Les changements au sein du Comité directeur ayant été nombreux, nous nous efforcerons de préciser les dates exactes des entrées en fonction et des fins de mandat.

**166.** Il semble cependant que le chevalier de Stas n'ait pas exercé ses fonctions de manière ininterrompue. Au cours des années 1863 à 1866, nous avons en effet trouvé plusieurs mentions de la présidence exercée par le lieutenant-général Greindl. Une note insérée dans le *Journal* d'Alexandre Delmer en date du 9 avril 1866 indique qu'il ne s'agissait pas d'une fonction exercée en l'absence de Stas. L'ancien président, le chevalier de Stas, y assistait. Cf. *Carnets du journaliste catholique Alexandre Delmer...*, t. II, p. 567.

*Vice-président(s)*

3 août 1863 - 18 novembre 1866...	Ch. Lagasse
3 août 1863...	Féron - De Decker
... 18 novembre 1866 - 30 avril 1870	Lieutenant-général Léonard Greindl
15 avril 1867 - 14 mars 1876	Frédéric Delmer <sup>167</sup>
2 mai 1870... mai 1878	Comte Léon de Robiano
14 mars 1876 - 27 janvier 1878	J. De Volder (avocat)
27 janvier 1878 - 8 mars 1881	Auguste Beckers (avocat)
8 mars 1881 - 18 mars 1884	Auguste Beernaert
18 mars 1884 - février 1886...	Baron Oscar Jolly
...1881 - février 1886...	F. Crockaert
... août 1884...	Baron Greindl

*Secrétaire(s)*

...30 mai 1863...	Joseph Meert
...16 juillet 1863	C. Féron - De Decker
3 août 1863...	Van Obbergen
5 octobre 1863 - 30 juin 1865	Henri Zwartebroecx (avocat)
30 juin 1865 - 13 juillet 1868	Eugène Erèbe
13 juillet 1868 - 5 janvier 1869	Guillaume Lebrocquy
...10 mai 1870	Tarride
...4 juin 1872	Coosemans
...28 avril 1877...	J. Meert - Allen, G. Rollin
...27 janvier 1878... mai 1878...	Fr. Nolet de Brauwère van Steeland
...1882-1903...	Honoré De Winde

*Trésorier*

...8 mars 1865...	Tarride, fils
... mai 1878...	G. Rollin
...8 mars 1880...	F. Crockaert

*Président d'honneur*

1 <sup>er</sup> mars 1867 - 13 février 1868	Chevalier Dieudonné Stas de Richelle
20 avril 1869 - 30 mai 1872...	Baron Jules-Joseph d'Anethan <sup>168</sup>

**167.** La démission de F. Delmer, motivée par des occupations qui ne lui permettaient plus de consacrer assez de temps aux intérêts de la société, fut refusée lors de l'assemblée générale du 3 mars 1873. F. Delmer fut donc reconduit dans ses fonctions pour un nouveau mandat de quatre ans (cf. *Courrier de Bruxelles*, 5 mars 1873, p. 2, col. 1). En mars 1876, F. Delmer fut, semble-t-il, remplacé par l'avocat J. De Volder (cf. *Courrier de Bruxelles*, 15 mars 1876, p. 1, col. 6).

**168.** Le baron J.-J. d'Anethan succéda à la présidence d'honneur au chevalier Stas, décédé le 13 février 1868.

*Local*

1859	<i>Le Coffy</i> , restaurant - rue de la Colline
1863 (5 novembre) 1868 (20 janvier)	<i>Café de Foy</i> - Galerie du Roi, 5, siège du <i>Journal de Bruxelles</i> Impasse de la Violette, 4
1875 (mars)	<i>Cercle catholique</i> - rue des Pierres, 78
1878 (27 janvier)	<i>Cercle catholique</i> - rue d'Assaut, 12
1882 (10 avril)	<i>Cercle catholique</i> - rue du Bois Sauvage, 15

**Bruxelles**Dénomination : *Cercle catholique*Fondation : 4 août 1874 (Commission constituante)  
11 novembre 1874 (inauguration)

Adhésion à la Fédération : mars 1875

Comité directeur :

*Président*

1874-1884...	Auguste Beckers (avocat)
--------------	--------------------------

*Vice-président(s)*

1874	Comte Arthur de Henricourt de Grunne Charles Scheuer
1875...	Comte Arthur de Henricourt de Grunne Comte Léon de Robiano

*Secrétaire(s)*

1874	Guillaume Lebrocqy (journaliste)
1874-1876...	Louis Hacault (journaliste)
1875-1878	Charles Campioni (avocat)

*Trésorier*

1874-1875	1874-1875 F. Crockaert
1875-1878...	1875-1878... Ch. Devolder
1876...	1876... Léon Lejeune (avocat)

*Bibliothécaire*

1874 1875...	Emile Posschelle Dens (avocat)
-----------------	-----------------------------------

*Président d'honneur*

1874-1875...	Comte Ludovic d'Ursel
--------------	-----------------------

*Vice-président d'honneur*

1874-1875...	Lieutenant-général Capiaumont
--------------	-------------------------------

*Nombre d'adhérents maximum*

1876	1250
------	------

*Local*

1874	La <i>Nouvelle Bourse</i> - rue des Pierres, 78
1878	Rue d'Assaut, 12
1882	<i>Salle Marugg</i> - Rue du Bois Sauvage, 15